

- 4 Christine Barbedet *Balade en diversité rennais*
- 11 Anne Morillon *Immigrés et réfugiés à Rennes : toute une histoire...*
- 18 Mohamed Ben Hassel « *Le bonheur de la double culture* »
- 23 Ahmed Lemligui *Comment se voient-ils, comment nous voient-ils ?*
- 28 Gilles Cervera *Itinéraires de Rennais d'aujourd'hui*
- 33 Bertrand Moro *L'accueil par Rennes des chercheurs internationaux*
- 39 Nadia Ouabdelmoumen *Connaître la langue, un préalable légal*
- 43 Françoise Berretrot *Des paroles de migrants au musée de Bretagne*
- 49 Amélie Cano *Le casse-tête des mineurs isolés étrangers*
- 53 Angelina Etiemble « *Le débat s'est accru ces dernières années* »
- 55 Laurence Cotty « *Ce que m'ont appris trente ans de militantisme* »
- 59 Bernard Hennequin « *La proximité du lointain* »
- 63 PORTFOLIO
François Lepage *Voyageurs sans bagages...*



Balade en diversité rennaise

CONTEXTE > *La ville est diverse, colorée. La présence des immigrés, des étrangers, des « issus de l'immigration » est un fait. La promenade en six étapes que nous proposons ici dans l'espace urbain, au contact de Rennais issus d'autres continents, n'est pas seulement témoignage de la « diversité », elle se veut aussi invitation à mieux regarder et écouter.*



TEXTE ET PHOTOS > **CHRISTINE BARBEDET**

DU DADÈS À MAUREPAS

« Surveiller bien les jauges de thé... attention les tajines doivent être chauffés à petite dose... vous verrez, il y a une heure et demie de coup de feu intense. Si vous avez besoin de grignoter, de boire un verre d'eau, faites-le... ». Sur la table, le millier de feuilletés est prêt à être servi. Depuis six ans, avec la poigne d'une battante et une attention toute maternelle, Fatima Sabr est sur le pont, accompagnée des bénévoles en charge de restaurer les convives du Festival Rue des Livres. Un festival organisé par l'Atelier culturel de Maurepas avec les habitants du quartier. Leur accompagnement attentif donne de la saveur à l'événement. Preuve en est l'implication de l'association Aides aux familles de la Vallée du Dadès-Bretagne que Fatima a créée en 2004.

« J'ai commencé par préparer les repas de la Quinzaine de voisinage de Maurepas. Je me suis dit que si j'étais capable de servir 500 repas, pourquoi ne pas continuer. » Depuis, elle concocte de petits plats marocains pour les fêtes familiales ou associatives. Ses enfants, sa

CHRISTINE BARBEDET est plasticienne et journaliste indépendante. Elle est membre du comité de rédaction de *Place Publique*

Fatima et sa mère (Fatima), ses filles : Zahra, l'aînée et Nawale



mère et les amis l'accompagnent, tous bénévoles. L'objectif est simple : « Par les fonds collectés, nous venons en aide à la population de la vallée du Dadès, au Maroc, en particulier pour soutenir la scolarisation des filles. C'est pour moi une façon de soutenir ceux que j'ai laissés derrière moi ».

Avec émotion, Fatima mesure le chemin parcouru : « La jeune fille de 15 ans qui est arrivée à Rennes dans le cadre du rapprochement familial a connu le choc des cultures ; elle n'avait jamais été à l'école. Aujourd'hui à 44 ans, mère de quatre enfants, elle est fonctionnaire au Rectorat ! » Elle ajoute : « J'ai la chance d'être dans un pays comme celui-ci ; il faut arrêter de taper dessus sans arrêt. Tout est possible quand on le veut. J'ai grandi dans ce quartier. Je connais les valeurs du partage. Pour faire tomber les préjugés, il faut apprendre à se connaître, créer du lien entre les générations et les voisins. C'est le sens de mon engagement ».

Arrivée ici à quinze ans, j'ai connu le choc des cultures.





LE MARCHÉ DE TOUS LES MÉTISSAGES

Marché alimentaire aux parfums d'épices orientales, bric-à-brac où les couscoussiers et les théières rutilent et les tissus chatoient... le samedi matin au Blosne, la place de Zagreb est lieu de tous les métissages.

Parmi la centaine d'exposants, Clémentine vend des tissus africains aux couleurs bigarrées et chaudes, des parures et des bijoux. « Je faisais déjà ça dans mon pays. Il y a trois ans, j'ai décidé de monter mon affaire, c'est tellement difficile de trouver du travail ». Originnaire du Congo-Brazzaville, elle est arrivée à Rennes, il y a vingt ans. Elle vit à Maurepas. Aujourd'hui, les affaires sont moins souriantes que son rire : « On voit bien que les gens n'ont pas beaucoup d'argent ». Une jeune femme se laisse tenter par une paire de Créoles. « Oui... elles te vont bien ! ». Marché conclu.

À deux pas de là, Tcha Mi propose ses choux aux chaland. « Vas-y, choisis ! ». Hmong, elle est arrivée en

France en 1979. « Je mange la moitié et je vends la moitié. Je cultive sous des tunnels, près de ma maison à Châteauaugiron. C'est un travail difficile qui fait mal au dos et aux jambes... » Cresson, menthe, mâche... la vente est saisonnière. « Nous ne sommes plus que trois familles Hmong à vendre sur le marché. Avant, nous étions beaucoup plus. » Cuit à la vapeur ou sauté, le chou dit « chinois » a fait son entrée en diététique et en cuisine. Plus personne ne s'étonne de sa présence sur les étals.

Le samedi matin au Blosne, la place de Zagreb est lieu de tous les métissages.

Beyza et la jeune Ayse offrent des pâtisseries; Muhammed et son frère Mustafa ont revêtu le costume traditionnel des derviches tourneurs. Danseur et musicien de Konya, en Turquie



VOYAGE AU BLOSNE ANATOLIEN

Dans le hall du Triangle, les familles s'affairent. L'Association d'Entraide des Travailleurs Turcs, l'AETTR, et l'association Rumi, « centre culturel turc » créé à Rennes en 2012, proposent un spectacle de derviches tourneurs. « L'amour universel » est pour une vague que le *sema*, danse en rotation, incarne. « Nous souhaitons faire découvrir à nos amis bretons, un morceau de notre culture d'origine. Les musiciens et danseurs sont en tournée dans la région et viennent de Konya, en Turquie. Ce programme est exceptionnel », expliquent les organisateurs.

Cette ville d'Anatolie, région d'origine de nombre de ressortissants turcs rennais, est le berceau du soufisme et de l'ordre des derviches tourneurs fondé au 13^e siècle par Celaleddin Rumi dit Mevlana. « Ce poète et philosophe est pour nous un symbole de tolérance et de paix ». Pour l'occasion, Beyza et la jeune Ayse offrent les pâtisseries, aux amandes, pistache, sirop et pâte feuilletée...

préparées par les femmes: *kurabiye, baklava, lakul, lakum, ekerpare...*

« Nous voulons promouvoir un dialogue interculturel et créer des échanges. Par exemple, pour la nouvelle année musulmane, nous apportons la *Choula*, un gâteau traditionnel, aux paroissiens de Saint-Benoît. Pour accueillir le public, Muhammed et son frère Mustafa ont revêtu le *kirka*, ce haut chapeau en poil de chameau, et la *sikka*, la veste noire. Sur scène, les compositions vocales et musicales du *ayi* hypnotisent l'auditoire. Un petit film explicatif présente l'histoire des *Mevlevi*s, cet ordre ascétique soufi. En 2005, la cérémonie *mevlevi sema* était consacrée chef-d'œuvre du patrimoine culturel immatériel par l'Unesco. La main droite levée vers le ciel et la main gauche tournée vers la terre, le temps est suspendu par le mouvement précis de la danse, dans un dialogue subtil entre l'ici et l'ailleurs.

Nous apportons la Choula, un gâteau traditionnel, aux paroissiens de Saint-Benoît.





Amjnata, Manicah et Soukamba du groupe Diva Dinasty



MANICAH, AMJNATA, SOUKAMBA, LYDIA ET EVA

« Au début, nous ne nous connaissons pas. Un jour, une fille rencontrée à la Ré nous a proposé de faire de la danse à la Maison Verte, à Villejean. C'est comme ça que tout a commencé ». Si Manicah, Amjnata, Soukamba, Lydia et Eva ont leurs racines familiales aux Comores, en Guadeloupe, en Guinée, elles cultivent l'art du métissage des danses dites « urbaines » où les figures sont multi-couleurs. Incontournables sont les battles pour asseoir la reconnaissance des pairs : « Il existe beaucoup de breakers garçons à Rennes. Nous sommes le seul groupe féminin. C'est dommage ! Pour les battles, nous devons nous rendre à Brest pour rencontrer nos homologues féminins. »

Et le regard des garçons ? « Ils nous respectent car nous avons fait nos preuves. Ils ont compris que nous al-

lons au-delà d'un groupe de filles qui bougent les fesses. » Chacune a sa spécialité : Manicah pratique le coupé-décalé ; Soukamba, le hip-hop ; Eva et Lydia la danse soul et Amjnata, le hip-hop et la danse contemporaine. « Nous répétons deux fois par semaine à la Maison verte, à la Marbaudais ou au Cercle Paul-Bert des Gayeulles où nous donnons des cours ».

En 2012, ces étudiantes ont créé le groupe les Diva Dinasty pour proposer leurs chorégraphies : « Nous échangeons nos gestes et nos manières de danser. » Désormais, elles aimeraient se professionnaliser : « Ce qui nous manque est un manager ». Le groupe se produit à Rennes : au 4 Bis, aux Quartiers d'été par exemple. « Nous faisons aussi des spectacles à Paris et participons à des clips ». Les Divadinasty ont tourné le leur à la Courrouze. Mouvements rythmés, bassin mobile, épaules libres, jambes toniques... les figures se croisent, se décalent, se conjuguent solaires dans leur énergie d'origine.

Un clip tourné à la Courrouze.



LES COULEURS PORTUGAISES DE PIED FERME

Vasco, Bruno, Marco, Tonio...

Tous en « o » ?

Oui, mais on n'est pas bien haut !

Sur le stade de Cleunay, Vasco saisit la balle au bond, l'humour est fidèle au rendez-vous du mercredi soir, jour d'entraînement de l'équipe de football de l'AS portugaise de Rennes. « Sur les 27 joueurs, il y en a six de ma famille, mes frères et mes cousins », explique José, capitaine de l'équipe. « Il y a des Portugais de la montagne du nord, de l'Aveiro... mais aussi des Français, un Tunisien et un Italien ». Tous défendent les couleurs du Portugal, sur le terrain, en D3, ou en salle, en D2. Ici, chacun mouille son maillot, rouge comme celui de la FPF, Fédération portugaise de football, reconnaissable à son emblème : « la croix de l'Ordre du Christ ».

En bordure du terrain, Françoise observe l'entraînement : « C'est notre dirigeante. Elle s'occupe des papiers du club ». À ses côtés, le président, José Da Costa, est reconnaissable à son couvre-chef. Celui-ci s'installait à Rennes, au milieu des années 70, pour travailler dans le ravalement. « En 1982, j'ai débuté dans l'équipe comme joueur, mais aussi vice-président. Nous sommes allés jusqu'en 1^{re} division. Il y a eu ensuite plusieurs périodes de mise en sommeil ». En 2003, il relançait l'association sportive et prenait la présidence : « C'est une équipe portugaise qui réunit les amis venus de tous les pays ! ».

Se retrouver la balle au pied pour défendre les couleurs du pays n'est pas rare. Sur les 56 clubs rennais affiliés au District de football d'Ille-et-Vilaine, citons la Mam Tre, équipe vietnamienne ; l'Armaure FC, équipe Bretagne-Maroc ; Rennes Anatolia, équipe turque ; Rennes Hmong Espoir et le Soleil Levant, équipe kurde.





RENTRÉE POUR LES ÉCOLIERS JAPONAIS !

Mamans et enfants sont sur leur trente et un. Mercredi 10 avril sonne le début de l'année scolaire pour les 39 élèves de l'École complémentaire japonaise, agréée par l'État japonais, et hébergée au sein du collège Anne-de-Bretagne. Une entrée dans la vie sociale introduite par une traditionnelle cérémonie : « C'est un temps très fort pour les familles. Une célébration de style anglais plutôt solennelle, pour marquer le début de l'année scolaire, début avril, et la fin de celle-ci, mi-mars ». C'est aussi la première rentrée d'Aki Tiron, la nouvelle directrice. « J'enseigne ici aux enfants de maternelle depuis cinq ans ». Quatre enseignantes se partagent les classes de cette école du mercredi. Associative, celle-ci est financée à parité par l'ambassade et les entreprises japonaises Canon et Sanden. Fondée en 1985, au départ elle devait répondre aux besoins des couples expatriés.

Au fil du temps, les enfants franco-japonais se sont fait plus nombreux. « Cette année, nous avons 23 enfants Franco-japonais ». Unique structure de ce type dans le Grand-Ouest, certaines familles viennent de Quimper ou de Nantes. « L'an prochain, avec l'école le mercredi matin, ces familles ne pourront plus conduire leurs enfants à Rennes ». Un temps important pour ces enfants qui apprennent ici la langue japonaise. « Il n'y a aucun programme en maternelle, mais les élèves se familiariseront avec les 100 lettres de l'alphabet. À partir du CP jusqu'à 15 ans, ils devront apprendre les 2000 idéogrammes de notre langue ».

Les nouveaux inscrits ont pris place au premier rang. Discours de bienvenue, hymne national, chant de l'école composé par la fondatrice, texte de remerciements lu à l'adresse des enseignants par un élève... la cérémonie s'est achevée par une non moins traditionnelle séance photographique. En signe d'encouragement, Aki Tiron a tenu à lire aux élèves un ancien proverbe qui pourrait être traduit ainsi : « Pour faire 4000 km, il faut toujours faire le premier pas ». En un mot « Il faut savoir persévérer dans son travail! ».

Immigrés et réfugiés à Rennes : toute une histoire...

RÉSUMÉ > *Il y a eu les travailleurs italiens puis avant guerre les immigrés espagnols. Puis, les constructeurs maghrébins et portugais de la Zup-sud. Ensuite, les boatpeople de l'Asie du Sud-Est... Au fil des décennies, Rennes s'est enrichi d'une belle diversité. Aujourd'hui, le taux d'étrangers (5,9 %) et d'immigrés dans la ville (8 %) est dans la moyenne nationale. L'immigration de travail a marqué le pas, celle des réfugiés s'est accrue, sans solution ni consensus.*



TEXTE > **ANNE MORILLON**

Si, aujourd'hui, la Bretagne est la région française la moins concernée par l'immigration (1,9 % de sa population est immigrée), Rennes en revanche, comme les autres zones urbaines de la région, l'est davantage. Ainsi, avec 8 % d'immigrés¹ (16 574 pers.), la ville rejoint les moyennes nationales (8,4 %). Dans les quartiers dits « prioritaires » de la métropole rennaise – le Blosne, Cleunay, Maurepas, Villejean, Saint-Jacques-de-la-Lande –, les immigrés représentaient en 2008 14,2 % de la population.

Les étrangers vivant à Rennes viennent tout d'abord du Maghreb (2 879 personnes, 23,3 % des étrangers de la ville), des autres pays du continent africain (2 775 ; 22,4 %) et de l'Union Européenne (1 980 ; 16 %). En termes de nationalités, les Marocains (1 910) et les Turcs (1 602) devancent les Algériens (720) et les Portugais (581).

L'immigration pour le grand public évoque quatre grandes images. La figure du travailleur immigré venu à la demande de la France pour reconstruire le pays après

ANNE MORILLON est sociologue, membre de l'association Topik – collectif rennais de chercheurs et praticiens en sciences humaines et sociales. Elle est l'auteur avec Angéline Etiemble, du livre *Histoire de l'immigration en Bretagne* (Le temps éditeur, 2011)



¹ Est immigrée une personne née étrangère à l'étranger et qui a migré vers la France. Cette personne peut être Française ou être restée étrangère. À Rennes, il y a 12 351 étrangers.





Chiffres de 2009 à Rennes, selon le recensement de l'Insee



Ouvriers portugais à Rennes vers 1930 (Musée de Bretagne)

guerre, l'image des quartiers des grandes villes françaises où ont grandi nombre d'enfants d'immigrés, la figure du demandeur d'asile, venu des quatre coins du monde, en quête de protection et celle, enfin, du sans-papiers, souvent perçu comme une menace, parce qu'on ne connaît pas leur nombre exact, et comme un délinquant potentiel. Ces images s'alimentent mutuellement créant, selon les contextes, la plus grande confusion.

Une histoire ancienne

Toutes ces figures de migrants existent à Rennes, même si elles s'imposent avec plus ou moins de force. La question des demandeurs d'asile a brutalement fait irruption dans l'espace public, interpellant les pouvoirs publics, les associations, les citoyens. Or, tout se passe comme si les Rennais découvraient tout d'un coup l'existence de migrants à côté d'eux. Les médias se font régulièrement l'écho de situation alarmante amenant des migrants – hommes, femmes et enfants – à dormir dans la rue. Les institutions évoquent la saturation du dispositif d'hébergement, tandis que les associations réaffirment les engagements de la France en matière de protection des réfugiés et l'existence de droits fondamentaux comme le logement. Pourtant, en 2011, le nombre de demandes d'asile dans le département d'Ille-et-Vilaine dépasse à peine le millier, ne représentant que 2,5 % des demandes en France.

Nombre de Rennais semblent ignorer que la présence de migrants dans leur ville est une histoire ancienne. La migration de travail et la migration de refuge traversent l'histoire de l'immigration en Bretagne et à Rennes depuis le début du 20^e siècle³. Ainsi, malgré les mesures législatives visant à en réduire l'intensité, à Rennes comme ailleurs, le travail est un des motifs premiers de la migration et l'économie locale, le moteur du recours à une main-d'œuvre étrangère. De même, la question de l'accueil des réfugiés est récurrente et interroge l'hospitalité dont les institutions et les populations locales font preuve.

La figure du « travailleur immigré »

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la Bretagne est faiblement touchée par l'immigration. La Bretagne du 19^e siècle est, au contraire, marquée par une forte émigration de sa population. Selon le géographe Roger Toinard, entre 1831 et 1962, 1 127 200 Bretons auraient quitté leur région de naissance⁴. La Bretagne est en effet frappée par la pauvreté et la surpopulation rurale : l'émigration est le seul horizon, car ni le travail agricole, ni

3. Avec Angéline Etiemble (Topik), Patrick Veglia et Delphine Folliet (Génériques), nous avons mené entre 2005 et 2007 une recherche sur l'histoire et la mémoire de l'immigration en Bretagne pour la CNHI et l'AcSé. Elle a notamment donné lieu à la publication d'une ouvrage : Etiemble A. et Morillon A., *Histoire de l'immigration en Bretagne*, Le Temps éditeur, 2011.

4. Roger Toinard, *Du trou noir à l'embellie*, publié à compte d'auteur, 2012.

une production semi-industrielle sur le déclin, tels le tissage et la production de toiles, ne peuvent absorber une main-d'œuvre excédentaire.

Si Rennes n'est pas le territoire le plus touché par cet exode, il n'en reste pas moins que l'économie et la démographie de la région sont peu propices à l'arrivée d'étrangers. Ainsi, en 1851, année du premier recensement de la population en France, les étrangers représentent 0,08 % de la population de la région et 0,5 % des étrangers vivant sur le territoire français. Britanniques, Suisses, Allemands, Belges et Italiens sont les plus nombreux.

Au 19^e siècle, les étrangers en Bretagne sont présents dans les villes, où ils exercent leurs spécialités professionnelles : chocolatiers et épiciers espagnols, tailleurs et ébénistes allemands, plâtriers figuristes italiens, pâtisseries suisses... Ces savoir-faire sont ancrés dans des traditions nationales, régionales, voire villageoises.

Les mosaïstes italiens

À Rennes, la famille de mosaïstes italiens Odorico est bien connue. Isidore et Vincent Odorico, originaires du Frioul dans l'Italie du Nord, viennent en France dans les années 1870 pour participer au chantier de l'opéra Garnier à Paris. Ils fondent la maison « Odorico frères » à Rennes, en 1882. Entre 1885 et 1914, une quarantaine de réalisations sortent de leur atelier, essentiellement des ornements destinés à l'aménagement des églises, des entrées de maisons, des « paillasons », devantures ou plaques. Les deux fils d'Isidore, prénommés également Vincent et Isidore, reprennent l'entreprise familiale et lui donnent une nouvelle ampleur dans l'entre-deux-guerres, faisant de Rennes, l'un des premiers sites français de production de la mosaïque. Isidore perpétue l'art de son père après avoir étudié à l'école des Beaux-arts de Rennes entre 1908 et 1913. L'entreprise *Odorico Frères* disparaît en 1934.

À Rennes, nombre de ces réalisations ont été préservées et font partie du patrimoine de la ville, dont la piscine Saint-Georges, un immeuble Art Déco de l'avenue Janvier ou encore la maison d'Isidore fils. La démarche patrimoniale engagée depuis plusieurs années par la Ville et les établissements patrimoniaux a donné lieu, en 2010, à l'exposition *Odorico, Mosaïstes Art Déco* au musée de Bretagne.

Travailleurs coloniaux l'usine à gaz de Rennes boulevard Voltaire, rue de la Mabilais, en 1914-1918 (Musée de Bretagne)



Le glacier Lopez

Plus près de nous, dans un autre domaine, la famille Lopez, famille espagnole arrivée à Rennes en 1930 et marchands de glaces, a marqué les papilles gustatives des Rennais puisqu'elle leur a fait découvrir cette friandise.

En Bretagne et à Rennes en particulier, la première immigration de travail significative est liée à la Première Guerre mondiale qui a favorisé l'industrialisation encore limitée de la région. En 1914, de nombreuses entreprises civiles dans les secteurs de la métallurgie, du textile, de l'industrie alimentaire se convertissent à la production militaire avec une intensification de la production par les commandes de guerre de l'État. La main-d'œuvre locale fait défaut car nombre de Bretons sont mobilisés et partent au front.

Dès 1915, les usines de défense emploient des étrangers, des coloniaux, des réfugiés, des femmes. Ainsi, l'Atelier de construction de Rennes compte parmi ses employés des Italiens, Portugais, Espagnols... mais aussi des Nord-Africains ou des Indochinois. Contrôlée et encadrée, l'immigration de travailleurs étrangers se limite aux pays neutres tels que la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Les territoires colonisés sont fortement sollicités pour ré-

En Bretagne et à Rennes, la première immigration de travail est liée à la Première Guerre mondiale





L'immigration ne devient significative à Rennes qu'à partir du début des années 1970 à l'occasion de la construction de la Zup-sud.

Les descendants de migrants sont de plus en plus nombreux à être diplômés de l'enseignement supérieur.

pondre à l'effort de guerre. La plupart des travailleurs étrangers et coloniaux repartent à la fin de la guerre.

Pendant l'entre-deux-guerres, dans un contexte de crise économique et de montée de la xénophobie, le recours aux travailleurs étrangers est limité par des mesures donnant la préférence aux Français dans l'emploi. Toutefois, la Bretagne, ayant connu une industrialisation plus tardive, est moins touchée par la crise et les entreprises demandent et obtiennent des dérogations pour employer des étrangers. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, dans l'Ille-et-Vilaine, les étrangers sont un peu moins de 2 500. Les Italiens sont les plus nombreux (664), représentant environ un quart de la population étrangère du département.

Marocains et Portugais construisent la Zup-sud

La Bretagne sort exsangue de la guerre. En 1962, les étrangers n'y sont pas très nombreux – environ 7 000 dont près de 40 % dans l'Ille-et-Vilaine – mais ils participent à la reconstruction des villes détruites, à l'industrialisation de la région et au développement de ses grands centres urbains. Ainsi, à Rennes, l'arrivée de l'usine Citroën, en 1962, entraîne le recrutement d'une main-d'œuvre rurale, qu'il faut rapidement loger. C'est l'une des raisons de la construction de la Zup-sud, le plus important quartier de la ville et l'une des plus grosses opérations d'urbanisme lancées en France à la fin des années 1960 – hormis les villes nouvelles de la région parisienne.

Les immigrés marocains et portugais y apportent une large contribution. Ils ont été parmi ses premiers habitants et y résident encore avec leur famille. En 1968, l'Ille-et-Vilaine, compte 268 Portugais et 172 Marocains, vivant à Rennes pour l'essentiel. En 1975, ils sont 1 250 pour les premiers et près d'un millier pour les seconds. L'immigration turque est plus tardive. En 1975, elle ne représente que 120 personnes. En 1999, sont recensés 1 885 Marocains, 1 236 Turcs et 1 171 Portugais. Ces deux vagues de migrations des années 1970, rejointes par une immigration turque plus récente, composent encore pour partie importante la population immigrée de Rennes aujourd'hui.

Malgré quelques étrangers qui se sont fait connaître pour leur savoir-faire et les travailleurs étrangers et coloniaux pendant le premier conflit mondial, l'immigration

ne devient significative à Rennes qu'à partir du début des années 1970 à l'occasion de la construction de la Zup-sud. Dans ce contexte, l'étranger, l'immigré, c'est avant tout le « travailleur immigré », celui dont les Pouvoirs Publics encouragent la venue en cas de besoin et souhaitent le départ quand il n'est plus utile à l'économie nationale ou locale. Cette figure en masque d'autres : les femmes qui ne sont pas absentes – qui ont leur propre parcours migratoire – et les familles parfois présentes dès l'arrivée à Rennes des hommes.

Ces migrants sont dès lors visibles dans l'espace public mais relégués aux marges de la ville, dans des logements de fortune, baraquements ou caravanes. Ils habiteront ensuite dans les immeubles du quartier qu'ils ont contribué à construire.

Des descendants diplômés

Or, malgré l'arrêt de l'immigration de travail en 1974 et la prise de conscience de la présence des familles, cette figure du travailleur immigré qui s'est imposée en France dans les années 1960 – et à Rennes un peu plus tardivement, sans doute – a fortement marqué les esprits au point que leurs enfants et petits-enfants nés, socialisés et scolarisés en France y sont encore associés. Cette image globalisante contribue ainsi à cantonner des citoyens français issus de l'immigration à une place de « main-d'œuvre d'appoint ».

À l'instar de l'ensemble de la jeunesse de ce pays, les descendants de migrants sont de plus en plus nombreux à être diplômés de l'enseignement supérieur. Or, plus que les autres, ces derniers peinent à trouver du travail dans leur domaine de prédilection et font l'objet d'un

5. Au plan national, la grande enquête TeO (Trajectoires et Origines) menée en 2008 par l'Ined révèle que 14 % des enquêtés déclarent avoir été victimes de discriminations dans les cinq dernières années quel que soit le motif. 10% du groupe « majoritaire » (c'est-à-dire « non-immigrés ») ; 24% des fils/filles d'immigrés et 26% des immigrés. Les motifs invoqués sont dans l'ordre l'origine (57%), la couleur de peau (17 %), le sexe et l'âge.

6. Initiée au début des années 2000 par l'Etat, la politique publique de lutte contre les discriminations est désormais davantage portée par les collectivités locales. En 2009, la Ville de Rennes et Rennes métropole ont inscrit dans leur organigramme une mission Lutte contre les discriminations et accès aux droits et adopté un plan de lutte contre les discriminations.

7. Tanguy J.-F., « Les Réfugiés portugais dans l'Ouest (1829-1834) : l'émigration politique d'une élite », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest de la France*, tome 19, n° 4, 2002.

8. Gestin C. et Sainclivier J., *La Bretagne dans l'ombre de la IIIe République*, Rennes, Ed. Ouest-France, 2005.

traitement différencié, notamment dans le recrutement. Ces discriminations dans le domaine du travail, touchent particulièrement les descendants de l'immigration post-coloniale. Même s'il est difficile à quantifier à l'échelle d'une collectivité⁵, le phénomène des discriminations « liées à l'origine » – des témoignages en font état – existe à Rennes. Il commence à être reconnu et combattu⁶.

Les réfugiés espagnols

La présence de réfugiés en Bretagne est ancienne. On trouve trace de plusieurs centaines de réfugiés portugais regroupés en 1829 au château de Fougères, après les troubles qui affectent la péninsule ibérique⁷. Pendant la Première Guerre Mondiale, la région connaît, pour la première fois, un véritable afflux de réfugiés. Belges et Français du nord de la France arrivent en nombre. Dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, ils sont 2 500 à la fin du mois d'août 1914 et près de 22 000 en septembre 1918⁸. La cohabitation avec les populations locales ne se fait pas sans heurts, surtout à partir de la fin de l'année 1914, lorsqu'il est clair que la guerre va durer. Les réfugiés sont stigmatisés comme exigeants et peu enclins à travailler.

L'un des épisodes les plus marquants est lié à la présence, à partir de 1937, de réfugiés espagnols. Dans l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère, entre 1937 et 1939, leur nombre est estimé à 12 000. L'accueil, mais aussi le contrôle et la surveillance sont de mises, car on se méfie de ces nouveaux arrivants considérés comme communistes et anarchistes. À Rennes, ils sont placés dans le camp militaire de Verdun, dans un immeuble privé de la rue d'Inckermann et dans les bâtiments désaffectés de la minoterie Saint-Cyr. Ces lieux sont surveillés par des gardiens chargés de ne laisser entrer et sortir personne qui ne soit muni d'une autorisation.

Les autorités veulent empêcher toute propagande politique et éviter les tensions entre les réfugiés qui n'appartiennent pas tous à la même tendance politique. Le contrôle est aussi d'ordre sanitaire car les maladies – gale, fièvre typhoïde ou rougeole – sont fréquentes.

Dès la fin 1937, les réfugiés sont incités à retourner chez eux ou à partir dans d'autres régions françaises. Des comités de secours viennent soutenir l'action publique à Redon, Rennes, Vitré ou Fougères.

Le foyer Guy Houist à Rennes créé pour les travailleurs immigrés et très vite devenu, en 1975, centre d'accueil pour réfugiés (Gérard Prudor, musée de Bretagne)



Au foyer Guy Houist

Plus vive encore dans la mémoire collective, car plus récente, est la présence à Rennes des réfugiés d'Asie du Sud-Est fuyant les dictatures communistes du Cambodge, du Laos et du Vietnam. En 1974, l'État français décide de faciliter leur venue. Entre 1975 et 1985, environ 150 000 réfugiés d'Asie du Sud-Est arrivent en France. Ils viennent à Rennes à partir du 13 août 1975 et sont hébergés au foyer Guy Houist. Ils vont être 1 116 à y séjourner entre 1975 et 1980.

Construit par la ville de Rennes en 1973-1974, ce foyer est géré par l'Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches (Aftam), tout d'abord pour loger des travailleurs immigrés. Il est partiellement transformé en juin 1975 en centre d'accueil pour réfugiés. La prise en charge institutionnelle est relayée par le soutien solidaire souvent teinté de paternalisme des populations locales. Une centaine de groupes se constituent ainsi dans l'Ille-et-Vilaine autour des mairies, des paroisses et des associations humanitaires pour apporter une aide matérielle et un soutien moral aux réfugiés.

Mais dès la fin des années 1980, les réfugiés ne bénéficient plus du même préjugé favorable, de la même bienveillance. Plusieurs facteurs expliquent ce revirement : l'augmentation du nombre de personnes en quête d'asile, la diversification des origines nationales, les bouleversements de la géopolitique internationale après la

On trouve trace de plusieurs centaines de réfugiés portugais regroupés en 1829 au château de Fougères.

9. Le Règlement EURODAC, adopté le 11 décembre 2000, instaure le premier système européen dactyloscopique de comparaison d'empreintes digitales. L'entrée en vigueur le 15 janvier 2003 de ce fichier vise à renforcer l'efficacité du dispositif Dublin II en détectant immédiatement, par simple consultation électronique, les demandes d'asile multiples.





Depuis 2009, le nombre de demandeurs d'asile s'est accru de 40% à Rennes entraînant des mobilisations associatives. Ici, manifestation organisée par le Dal à Rennes, 2012 (Alain Amet, musée de Bretagne)



chute du Mur de Berlin et la politique de maîtrise des flux migratoires qui se diffuse progressivement au droit d'asile.

Le nombre de demandeurs d'asile diminue dans les années 1990 – 21 000 en 1995 selon l'Ofpra. Il augmente sensiblement au début des années 2000, avec près de 40 000 requêtes. Ces demandeurs d'asile doivent pouvoir

bénéficier d'un hébergement et d'une prise en charge minimum, comme le stipule la directive Accueil du Conseil de l'Europe de janvier 2003. La France développe son dispositif d'accueil, mais insuffisamment par rapport aux besoins.

À partir de 2006, des demandeurs à la rue

À Rennes, la situation se détériore à partir des années 2006-2007 : nombre de personnes en quête d'asile se retrouvent à la rue, sans hébergement. L'accroissement général en France du nombre de requêtes, l'obligation à partir de l'année 2006 pour les demandeurs d'asile résidant en Bretagne de déposer leur dossier à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et la mise en place en 2008 à Rennes de la seule borne Eurodac⁹ de la région expliquent cette situation.

En 2010, on compte, dans l'Ille-et-Vilaine, 40 % de demandeurs d'asile de plus qu'en 2009 alors qu'au niveau national, l'augmentation n'est que de 15 %. Face à cette situation, des militants associatifs du Dal (Droit au logement) puis de *Un toit c'est un Droit* réquisitionnent des établissements vacants – école, maison de retraite, etc. – pour y loger les demandeurs d'asile et leur famille. Ces occupations, jugées illégales, donnent lieu à des évacuations par les Forces de l'ordre. La plus spectaculaire est celle d'une ancienne maison de retraite à Pacé, en juillet 2012. 250 migrants y avaient trouvé refuge, dont une part importante de demandeurs d'asile venus de Mongolie, de Tchétchénie, d'Arménie ou encore de Géorgie.

Un « héros » devenu « indésirable »

Parallèlement, la durée de prise en charge du demandeur d'asile qui a la chance d'obtenir une place dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) devient par une décision de politique nationale strictement limitée à la durée de la procédure de l'asile. Les demandeurs déboutés doivent quitter les lieux dans un délai d'un mois. Certains sont reconduits à la frontière via le centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande qui ouvre le 1^{er} août 2007, avec une soixantaine de places.

En l'espace de vingt ans, le demandeur d'asile vu auparavant comme un « héros martyr » est devenu la figure contemporaine de l'« indésirable ». L'ambivalence des autorités nationales et locales – entre solidarité et contrôle, entre accueil et rejet – cède la place à une représentation plus monolithique de l'exilé et l'imposition progressive de la figure du « faux réfugié ».

Un fait migratoire méconnu

Entre connaissances historiques parcellaires, mémoires sélectives et actualités sensibles, le fait migratoire à Rennes est assez mal connu. Peu de Rennais savent par exemple que le quartier du Blosson a été construit également par des travailleurs portugais et marocains. En revanche, l'épisode Odorico – figure de l'étranger qui apporte un savoir-faire apprécié – est largement connu et médiatisé. De même, la mémoire des exilés espagnols s'est peu à peu construite et transmises à Rennes, tandis que le même travail reste à faire pour les réfugiés d'Asie du Sud-Est même si des travaux sociologiques leur ont été consacrés. Si le temps qui passe est un facteur important de la démarche mémorielle, elle peut être activée, encouragée, par des impulsions institutionnelles. À cet égard, l'exposition *Migrations* au musée de Bretagne, dont nous avons assuré le co-commissariat, peut permettre une prise de conscience que l'immigration en Bretagne et à Rennes, fait partie de leur histoire respective. Reste que le sort actuel des migrants dans la ville peut faire obstacle à cette reconnaissance.

Le fait migratoire à Rennes est assez mal connu.

Un plan de lutte contre les discriminations

La Ville de Rennes s'est dotée d'un Plan de lutte contre les discriminations. Sa chargée de mission, Céline Ziwès expose les traits principaux de cette politique.

Récente, l'action publique de Rennes contre les discriminations s'appuie sur un contexte national en évolution constante. Soulevées dans les années 80, notamment par la marche pour l'Égalité et contre le racisme, la question des inégalités de traitement subies par les immigrés et leurs descendants a peine à émerger comme telles.

Car bizarrement, susciter la coopération entre les institutions publiques, les associations militantes et les citoyens concernés, cela ne va pas de soi. Avant d'agir, il faut en effet convaincre. Or on a tendance à Rennes à nier le problème en arguant de l'identité bretonne qui serait « ouverte par nature », des résultats modestes du Front national ou encore du faible taux d'immigration...

Avec la création de la Halde en 2004, puis le lancement dans la foulée de la Charte de la diversité dans la fonction publique, les collectivités locales - une petite centaine en France - ont toutefois lancé des actions innovantes pour faire reculer les discriminations sur leur territoire.

C'est le cas de la Ville de Rennes qui anime depuis 2009 un Plan de lutte contre les discriminations, organisé autour de cinq axes de travail :

En interne, la collectivité forme ses services en contact avec le public. Elle revoit ses modes de recrutement et d'accès à la Fonction publique, via notamment un programme de tutorat pour les jeunes diplômés des quartiers populaires en difficultés professionnelles.

Elle contribue à sensibiliser le grand public et les acteurs locaux (centres sociaux, maisons de quartier, bailleurs...) par des séminaires, des conférences et des ateliers d'analyse de pratiques au sein du Conseil rennais pour la diversité et pour l'égalité des droits.

Côté emploi, la Ville de Rennes et la Maison de l'emploi et de l'insertion mettent en place des temps de travail avec les conseillers emploi afin de repérer les pratiques discriminatoires de certaines entreprises, tout en accompagnant le demandeur d'emploi qui peut en être la victime.

La collectivité soutient également les associations qui développent des projets de lutte contre les discriminations et le racisme.

Aux côtés des personnes victimes de discrimination, elle fait enfin avancer le droit en mobilisant les partenaires de la justice (le CDAD, le Défenseur des droits...).





Mohamed Ben Hassel, ou le bonheur de la double culture

RÉSUMÉ > Ancien médecin oncologue au centre Eugène-Marquis, Mohamed Ben Hassel est une figure de la vie rennaise. Habitant la ville depuis quarante ans, ce Franco-algérien préside le centre culturel islamique Avicenne à Villejean. Musulman non pratiquant, Mohamed Ben Hassel incarne l'intégration heureuse, le plaisir et la richesse de posséder une double culture, une double identité, à la fois algérienne et française.



PROPOS RECUEILLIS PAR > **GEORGES GUITTON**

PLACE PUBLIQUE > Si je dis « immigration à Rennes », qu'est-ce que cela vous inspire immédiatement ?

MOHAMED BEN HASSEL > Je dis : regardez l'importance du nombre d'étudiants étrangers dans les universités rennaises, en particulier dans les disciplines scientifiques. Prenez la liste des enseignants du second degré et du primaire, regardez simplement les prénoms, vous verrez que beaucoup sont issus de l'immigration. Deuxième remarque : j'ai souvent revendiqué non pas le droit à la différence, mais le droit à l'indifférence, avec ou sans trait d'union. Dans mon travail, il ne me serait jamais venu à l'idée de dire : tu viens de Rostrenen, de Corse ou du Poitou, l'idée de faire des différences.

PLACE PUBLIQUE > Ces marquages géographiques ne sont pas forcément méchants, ils peuvent participer d'un certain folklore amical...

MOHAMED BEN HASSEL > Ce peut être vrai dans l'intimité. Mais sur le lieu de travail, en public, les origines géographiques risquent d'avoir un pouvoir discriminant ou relégateur. Attention à ne pas cultiver le stéréotype. Fort heureusement, Rennes est une ville où il existe une intelligentsia issue de l'immigration. Le Tchèque Milan Kundera n'a pas été à Paris, il a été à Rennes, le Portugais



Maria Soarès n'a pas été à Paris, mais à Rennes. Cela veut dire qu'il y avait ici des gens qui les ont attirés. Reconnaissons aussi qu'en Bretagne, les antagonismes sont beaucoup moins forts que dans d'autres régions.

PLACE PUBLIQUE > Comment expliquez-vous cette vie en bonne intelligence ?

MOHAMED BEN HASSEL > Peut-être parce que la Bretagne n'a pas eu de grosses industries pourvoyeuses d'une grande émigration de travail. Cela expliquerait que nous ayons eu beaucoup moins de problèmes que la Lorraine, par exemple. C'est une région qui n'a pas connu les conséquences d'une émigration mal gérée.

PLACE PUBLIQUE > N'est-ce pas aussi l'effet d'une tradition chrétienne faite de tolérance ?

MOHAMED BEN HASSEL > Cet esprit on le trouve chaque année dans les Côtes-d'Armor avec le pèlerinage islamochrétien du Vieux-Marché. La Bretagne est une région particulière où le poids disons conservateur s'est effacé depuis un siècle. J'avais été stupéfait par un film documentaire montrant des ouvrières des sardineries de Locudy ou de Douamenez, avec leurs coiffes, chantant l'Internationale en breton, puis les mêmes le dimanche suivant, défilant dans un pardon en chantant des cantiques religieux. C'est un des côtés étonnants de la Bretagne. D'autre part, on sent ici que les gens ont de fortes valeurs humanistes. On y trouve des chrétiens qui se sont mouillés que ce soit par rapport au franquisme, au Chili, à la guerre d'Algérie, aux mouvements syndicaux de Pologne.

PLACE PUBLIQUE > Votre itinéraire personnel. Comment l'Algérien que vous êtes est-il devenu Rennais ?

MOHAMED BEN HASSEL > Je suis l'aîné d'une famille modeste de sept garçons. J'ai suivi des études de médecine à Alger en travaillant dès 17 ans comme guide touristique. C'est d'ailleurs comme cela que j'ai connu ma femme qui est d'origine britannique. Et donc j'étais en cinquième année de médecine quand j'ai décidé, en 1972, de venir en France...

PLACE PUBLIQUE > Pourquoi venir en France, et à Rennes en particulier ?

MOHAMED BEN HASSEL > C'est toute une histoire. En 1956, le gouvernement français détourna l'avion qui transportait les membres du FLN dont Ben Bella. Ils se retrou-

vèrent à la prison de Fresnes où ils firent une grève de la faim pour obtenir le statut de prisonnier politique. Cette grève posait un problème d'éthique médicale : il fallait à la fois ne pas l'entraver et veiller à ce qu'elle ne soit pas fatale. Ce fut le travail du médecin-chef de Fresnes qui s'appelait Jean-Albert Weil. Les prisonniers ont fini par obtenir gain de cause. Après l'indépendance, se retrouvant à des postes importants au sommet de l'État algérien, ils invitèrent Jean-Albert Weil pour une visite officielle. Il revint en Algérie avec des professeurs de médecine retraités et bénévoles qui ouvrirent la faculté de médecine d'Oran. Avant d'entrer en fonction, ces professeurs avaient à effectuer un circuit de découverte. C'est ainsi que moi, jeune guide touristique, je connus Jean-Albert Weil. Quand il sut que je voulais venir en France, sans argent pour étudier et qu'il me fallait trouver un travail, il est intervenu pour que j'aie un poste d'infirmier au centre Eugène-Marquis de Rennes dont il connaissait le directeur.

PLACE PUBLIQUE > Vous ne pouviez donc pas exercer en France en tant que médecin ?

MOHAMED BEN HASSEL > J'avais fait des études de médecine. Mais pour exercer en France il me fallait le doctorat d'État. Pour cela il fallait détenir le bac français, que j'avais, mais aussi repasser le concours. J'ai donc repris les cours et passé mon doctorat, puis suivi ma spécialité. Au départ pour exercer la médecine en France il fallait non seulement le cursus français mais avoir aussi la nationalité française.

PLACE PUBLIQUE > Nationalité française que vous n'aviez pas...

MOHAMED BEN HASSEL > Que je n'avais plus. J'étais né Français dans l'Algérie française mais j'ai forcément perdu cette nationalité française au moment de l'indépendance où je suis devenu Algérien. J'ai attendu 1993 pour demander ma réintégration en tant que Français, à un moment où cela ne pouvait plus rien changer à mon statut social. Je suis donc Franco-Algérien.

PLACE PUBLIQUE > Quelle fut la suite de votre carrière ?

MOHAMED BEN HASSEL > Ma carrière s'est exercée en totalité au Centre Eugène-Marquis jusqu'à mon départ en retraite en juin 2012. Ma spécialité étant cancérologue-radiothérapeute.

Dès 17 ans, j'ai travaillé comme guide touristique en Algérie.

Né Français en Algérie j'ai perdu cette nationalité au moment de l'indépendance.





Je n'ai jamais souffert d'ostracisme, de racisme, jamais !

Ce qui me paraît indispensable c'est le frottement entre les cultures et non pas la confrontation.

PLACE PUBLIQUE > Comment s'est faite votre intégration à Rennes ?

MOHAMED BEN HASSEL > Le milieu médical que j'ai connu au Centre Eugène-Marquis, y compris comme infirmier, a constitué mon premier tissu social, c'est là que j'ai mes plus anciens amis. La communauté hospitalière est toujours forte dans les relations interpersonnelles, peut-être parce que l'on y est confronté à des choses difficiles. Ce que je dois dire par rapport à tous mes collègues, c'est je n'ai jamais souffert d'ostracisme, de racisme. Jamais, jamais, jamais je n'ai perçu la moindre discrimination à mon égard.

PLACE PUBLIQUE > Et de la part de vos patients, jamais la moindre remarque à caractère raciste ?

MOHAMED BEN HASSEL > Une fois, une seule fois, sachant qu'en quarante ans j'ai dû prendre en charge un peu plus de dix mille patients. Une fois, mais cette fois-là doit être totalement exclue car il s'agissait d'une personne tellement abrutée qu'on ne pouvait pas prendre ses paroles comme une opinion fondée. Je le dis, j'ai pu quitter ma profession sans regret, à la fois parce que j'ai un successeur, mais aussi parce que j'ai aimé mes malades et qu'eux-mêmes et leurs proches me l'ont rendu.

PLACE PUBLIQUE > Pour vous, cela s'est bien passé, mais est-ce le cas pour tout le monde ? On ne peut nier que les discriminations existent.

MOHAMED BEN HASSEL > Je ne peux parler que de ma propre expérience. Moi, j'aime la culture française et ai la chance d'être polyglotte. Je considère que la culture est l'une des clefs qui permet d'avoir un rapport aisé avec les autres. Par exemple, la langue en France, c'est important, et cela dès le premier rapport avec autrui. Vivre dans ce pays, sans percevoir ce qui l'a nourri, ce qui l'a constitué, c'est, de mon point de vue, un handicap. Quand j'étais enfant, j'ai lu *Pêcheur d'Islande* de Pierre Loti, si bien que plus tard quand je suis allé voir une tempête en Bretagne, le texte me revenait en tête. Je pense que c'est important.

PLACE PUBLIQUE > La réponse est donc dans la connaissance de la langue et de la culture ?

MOHAMED BEN HASSEL > Oui. Je pense d'ailleurs qu'il est possible d'enseigner le français surtout au collège en faisant

appel aux écrivains francophones. Le français ne doit pas s'enfermer dans l'hexagone, car sinon on le castre. Ces auteurs qui respectent la langue française et son étude peuvent nourrir un peu l'imaginaire des origines, sans que cela soit une revendication. Les enfants ont besoin de repères culturels, c'est une manière de leur en donner.

PLACE PUBLIQUE > Votre réponse à la discrimination, c'est faire en sorte que les immigrés adoptent la langue et la culture d'ici. Mais on peut aussi estimer que c'est la responsabilité des Français d'être plus attentifs à la culture de l'autre ?

MOHAMED BEN HASSEL > Bien sûr, c'est important, mais si l'on veut s'intégrer, on n'a pas le choix ! La génération de nos aînés, même dans des conditions très difficiles, l'avait bien compris. Elle s'est adaptée, se battant pour que les enfants aient une scolarité. Mais ensuite, à la génération suivante, cela n'a plus marché. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu une « acculturation ». C'est ce que je ressens. Quand un enfant dit à un autre : "Toi tu es arabe", ce dernier répond : "Oui, je suis Arabe et alors ?" C'est-à-dire que l'on tombe dans une revendication identitaire. Mais si l'on répond à l'enfant, "Tu es Arabe, mais selon toi, cela veut dire quoi ? Quel auteur arabe as-tu lu ? Quel film arabe es-tu allé voir ? Peux-tu me dire un proverbe arabe ? Peux-tu me chanter une chanson arabe ? Quelle est la chanson populaire aujourd'hui en Tunisie, en Algérie ou au Maroc ?" Eh bien, on se rend compte qu'il ne le sait pas, que le mot « arabe » est un refuge, une forteresse, mais sans la sagesse qu'apporte une vraie culture.

PLACE PUBLIQUE > En quoi consisterait cette sagesse ?

MOHAMED BEN HASSEL > De dire : « Oui, je suis fier d'être Arabe et de ma culture, comme j'admets que tu sois fier d'être Français avec ta culture ». Il ne faut jamais oublier d'où l'on vient et en même temps ne jamais se fermer à l'autre. Ce qui me paraît indispensable c'est le frottement entre les cultures et non pas la confrontation. Admettre que dans ce frottement, on perd nécessairement une partie de soi-même mais que l'on en gagne une autre. C'est cela la rencontre et c'est cela la sagesse.

PLACE PUBLIQUE > Il y a l'école, mais n'est-ce pas surtout la famille qui doit être en première ligne pour cette transmission de la culture d'origine ?

MOHAMED BEN HASSEL > C'est un fait qu'il y a un déficit de transmission familiale. Une majorité de parents sont coupés de leur propre culture. D'autres souffrent parce que le sacro-saint respect des aînés disparaît. Des enfants ridiculisent leurs parents parce que ceux-ci ne savent pas taper sur un ordinateur. Le problème, c'est qu'avec l'ordinateur, ils ont une masse d'informations mais qu'ils ne savent pas l'utiliser. Je dirais que leurs pères ont peut-être moins d'informations, mais savent au moins ce qui est bien et ce qui est mal. Ce phénomène touche la société tout entière.

PLACE PUBLIQUE > Vous avez eu et avez toujours, à Rennes, un engagement public en direction des musulmans ?

MOHAMED BEN HASSEL > Oui, quand la municipalité a décidé au début des années 80 de créer le premier centre culturel du Blossne, j'ai travaillé avec l'adjoint Pierre-Yves Heurtin sur « comment faire tourner cela ? » Ce fut, sur le plan religieux, un succès puisque la mosquée est désormais inscrite dans le paysage rennais malgré la grosse opposition qui s'est manifestée au départ.

PLACE PUBLIQUE > Vous êtes musulman mais non pratiquant. Qu'est-ce qui peut amener un non-pratiquant à œuvrer pour l'ouverture d'une mosquée et à présider le centre Avicenne ?

MOHAMED BEN HASSEL > Au départ, en tant que laïque, j'étais contre l'intervention publique dans la construction d'un lieu de culte. Puis j'ai vu des musulmans qui voulaient avoir un local mais ne pouvaient pas payer. Pour chacun d'eux, gens modestes, le coût de construction et de fonctionnement représentait au minimum un mois de smic à verser par an pendant une dizaine d'années. Le projet de la municipalité donnait la possibilité d'exercer la liberté de conscience et représentait une démarche de progrès à l'égard d'une religion arrivée récemment dans le paysage sociologique. J'ai trouvé séduisant le type de contrat de mission établi entre la ville et l'association. Cela permettait aux musulmans de faire leur prière dans un lieu dédié. On sortait des petits groupes qui se réunissaient dans des appartements.

PLACE PUBLIQUE > Cela aboutit à l'ouverture du centre culturel islamique Avicenne à Villejean en 2006

MOHAMED BEN HASSEL > Centre Avicenne dont je suis de-

venu le premier président. Du fait même de mon absence de pratique religieuse, je fus la personne qui pouvait réunir les voix de toutes les tendances. Être un peu au-dessus ou en dehors. Mais cela n'a pas été simple de faire comprendre à certains musulmans qu'ils n'étaient pas là, au centre Avicenne, en tant que Marocains, Algériens, Tunisiens ou Maliens, mais en tant qu'usager d'un lieu de culte musulman et exclusivement cela. À une certaine période, j'ai senti aussi la pression de grandes organisations islamiques de France. Il faut savoir que la représentation nationale des musulmans, c'est le Conseil français du culte musulman (CFCM), lequel est l'émanation des conseils régionaux du culte musulman (CRCM). Pour les élections, le nombre de votants est fonction du nombre de mètres carrés affectés au culte. Or avec ses 600 mètres carrés, le centre Avicenne de Rennes représente un nombre important de voix, donc un enjeu important pour telle ou telle tendance.

PLACE PUBLIQUE > Depuis sa naissance, le centre Avicenne a été l'objet de polémiques ?

MOHAMED BEN HASSEL > Ces divisions ont été jusqu'à se traduire par des choses inadmissibles. Il y avait eu un problème avec un contrat de travail, un contrat d'insertion que j'avais signé pour un employé. Décision des prudhommes, licenciement, appel de notre part... Je me suis retrouvé dans une certaine presse comme étant une sorte d'esclavagiste ! Les efforts énormes que nous faisons pour assurer la transparence sont complètement passés sous silence.

PLACE PUBLIQUE > Regrettez-vous cette aventure ?

MOHAMED BEN HASSEL > À la prochaine assemblée générale, ce sera la fin de mon deuxième mandat, le deuxième ayant été un mandat de vice-président. Mais non, je ne regrette pas. J'ai toujours pensé que je devais moralement m'engager du fait que la majorité des fidèles n'ont pas eu la chance d'avoir l'instruction que j'ai eue. Je pensais aussi que, par rapport à la population issue de l'immigration, il fallait que quelqu'un qui s'en était tiré apporte sa pierre. Ce fut quelque chose de positif même si je dois reconnaître des aspects négatifs : par exemple le sentiment que nos comptes sont suspectés, alors que les dons, les cotisations, tout est parfaitement en règle.

PLACE PUBLIQUE > Vous avez le sentiment d'être plus contrôlés que d'autres ?

Les efforts énormes que nous faisons pour assurer la transparence sont complètement passés sous silence.





MOHAMED BEN HASSEL > Absolument, je le dis sans aucune hésitation. On nous demande toujours de nous justifier. Le résultat, c'est que petit à petit le nombre de nos adhérents diminue. Nous sommes actuellement 150 à jour de leur cotisation. Il faut y ajouter toutefois les usagers du centre qui inscrivent leurs enfants pour des cours d'arabe ou pour des activités socioculturelles. Et puis il y a les fidèles: le jour de l'Aït plus de 600 personnes sont présentes.

PLACE PUBLIQUE > Aujourd'hui l'islamisme radical fait peur. Cet extrémisme religieux est-il présent à Rennes?

MOHAMED BEN HASSEL > Non, non, jamais. Même chez les salafistes que j'ai rencontrés et il y en a à Rennes. Dans la mesure où ils ne provoquent pas de troubles à l'ordre public, qu'ils respectent ceux qui ne pensent pas comme eux, ils ne posent pas de problème. Sincèrement ce que je perçois à Rennes, c'est un islam paisible. On peut dire aussi que le centre Avicenne y contribue: nous avons eu des conférences qui ont permis d'ouvrir les esprits. Quand on a fait une conférence sur les sciences arabes ou bien quand on fait venir une étudiante en philosophie pour raconter qui était Avicenne, philosophe et médecin arabe, c'est merveilleux. À la fin des conférences quand les gens prennent le thé ensemble, le citoyen rennais lambda est ravi, il a une autre image des musulmans. Quand on dépasse les stéréotypes et que l'on rencontre des êtres humains des deux côtés, on progresse.

PLACE PUBLIQUE > Après quarante ans passés à Rennes, imagineriez-vous de vivre ailleurs, par exemple à Alger?

MOHAMED BEN HASSEL > J'y vais régulièrement mais avec l'âge l'Alger que j'ai connu enfant, dont mon père a arpenté les rues, ainsi que mon grand-père, mon arrière-grand-père, et en remontant jusqu'au... 16^e siècle, a tellement bougé que tous mes repères ont disparu: je n'ai plus mes quartiers, les odeurs comme avant. Là-bas, il me reste quand même les amis, ma famille, les tombes de mes ancêtres, la Grande Bleue. À partir d'ici, je suis l'actualité culturelle, politique, de l'Algérie, j'en parle à Rennes avec des amis d'origine algérienne, mais je n'ai pas une nostalgie malade.

Sincèrement ce que je perçois à Rennes, c'est un islam paisible.

Comment se voient-ils, comment nous voient-ils ?

RÉSUMÉS > *Comment les jeunes Rennais issus de l'immigration maghrébine et turque voient-ils et parlent-ils des travailleurs sociaux ? Une enquête sociologique menée à Rennes apporte des réponses. Elle révèle tout l'univers de représentation de ces jeunes marqués par le sentiment de la stigmatisation et parfois une image négative d'eux-mêmes. Cette image, ils tentent de conjurer en mobilisant des ressources internes et externes.*



TEXTE ET PHOTOS > **AHMED LEMLIGUI**

Ce travail est le résultat d'une démarche d'investigation auprès d'une vingtaine de jeunes issus de l'immigration maghrébine et turque âgés de 16 à 25 ans, des cinq quartiers rennais répertoriés comme Zone urbaine sensible. Ces jeunes ont été interrogés individuellement par entretiens et collectivement, dans le cadre de la méthode des incidents critiques. Une méthode conçue par J. Flanagan¹ (1954) qui présente l'intérêt de permettre à un groupe de jeunes, de cinq à douze personnes, dont les caractéristiques ont été choisies à partir d'un ensemble d'items (âge, domicile, définition de soi, fréquentation d'institutions où œuvrent des travailleurs sociaux, patronyme, notamment) de s'exprimer.

À partir d'une situation vécue et exposée par un des jeunes, les autres membres du groupe qualifient leurs relations avec les travailleurs sociaux. Ces derniers, appartenant d'ailleurs à plusieurs professions du champ du social, interviennent surtout dans les services de milieu ouvert.

Nous voulions à travers cet exercice répondre à la question suivante : Quels sont les fondements des représentations des jeunes issus de l'immigration maghrébine

AHMED LEMLIGUI est sociologue, chargé de mission au Pôle ressources et expertises en travail social, Institut régional du travail social de Rennes (IRTS).



1. J. Flanagan, « *The Critical Incident Technique* », *Psychological Bulletin*, Vol. 51, No. 4 (July 1954): pp.327-358.





et turque à propos des travailleurs sociaux qu'ils côtoient? Pour y répondre, nous sommes partis de l'hypothèse suivante :

Les jeunes forgent leurs représentations des travailleurs sociaux à partir d'expériences de catégorisation et de stigmatisation dont ils considèrent être victimes du fait notamment de leur visibilité physique. Cependant, plus ces jeunes trouvent un équilibre entre les influences culturelles parentales et « la culture française » et plus ils considèrent l'intervention des travailleurs sociaux de manière positive. *A contrario*, le poids de leurs difficultés pèse sur l'image qu'ils véhiculent sur le monde environnant.

Le poids de leurs difficultés pèse sur l'image qu'ils véhiculent sur le monde environnant.

Un « bricolage identitaire »

Ces jeunes se considèrent à la fois comme le produit d'un environnement familial et d'influences françaises. Leur identité est marquée par la permanence et le changement. Elle est à la fois stable, puisqu'il s'agit d'une condition de l'équilibre de la personnalité, et évolutive puisque nous ne pouvons écarter l'impact des influences qui l'amènent à se transformer. Toutefois, les jeunes interrogés ont tendance à décliner leur identité d'une manière qui en fait un tout composite. Ceci nous amène à considérer qu'il s'agit d'un bricolage identitaire qui s'adapte à leurs réalités de vie et surtout qui reflète les influences multiples qui interviennent pour modeler les processus de socialisation qu'ils vivent.

Ces jeunes repèrent de ce fait, dès leur plus jeune âge, une certaine vision dévalorisée de leur culture et de leur langue.

Des réponses à « Qui es-tu ? »

À la question « Quelle définition peux-tu donner de toi ou qui es-tu ? », les jeunes proposent plusieurs versions que nous pouvons classer en trois systèmes de présentation ou de dénomination de soi. Un système de filiation familiale, un autre avec un ancrage local renvoyant à tel ou tel autre quartier de Rennes et un dernier d'affiliation à un groupe national voire ethnique : le plus souvent celui de ses parents ou du père en règle générale avec une référence à leurs pays d'origine voire ethnique.

Pour ces jeunes, l'identité en référence à la Nation n'est pas toujours aussi structurante. S'ils annoncent pour la plupart détenir la nationalité française, ils savent dire aussi qu'ils ne bénéficient pas d'une égalité réelle face à l'école ou au monde du travail. Ils partagent entre eux l'affirmation de ne pas se reconnaître dans le modèle républicain d'intégration. La stigmatisation fait partie inté-

grante de leur vie. Ils expriment avec une certaine clairvoyance ses effets qu'ils vivent et situent très tôt dans leur parcours de vie :

« Très jeune, on découvre qu'on est différent des autres. Nous n'avons pas le choix. "Tu viens d'où? Est-ce que tu es né ici? Tu comptes repartir dans ton pays?" Autant de questions et d'autres qu'on connaît par cœur. C'est de la routine. Mais ce qui me marque le plus ce sont les paroles dites par nos instituteurs, professeurs ou les éducateurs ou animateurs qui nous font le plus mal. »

Une vision dévalorisée

Ces jeunes déclinent une identité où ils ont appris, dès leur plus jeune âge, à situer la langue d'origine des parents, leur culture dans un système de classification hiérarchique qui évalue, apprécie certaines pratiques et déprécie d'autres. Ces jeunes repèrent de ce fait, dès leur plus jeune âge, une certaine vision dévalorisée de leur culture et de leur langue : « Or pour qu'une culture puisse se transmettre, il faut que cette culture soit sinon valorisée, du moins qu'elle ne fasse pas l'objet d'un rejet par la société d'accueil. Il faut que les parents puissent la porter. Les parents vont transmettre la culture du pays d'origine en fonction du degré de légitimité qui est lui est accordé dans le pays d'accueil? »

Il s'ensuit, dans le cadre du recours à la langue de leurs parents, une tendance à opter pour des modes opératoires et des comportements différenciés en fonction des univers dans lesquels ils évoluent. Ils vont ainsi s'en servir dans la sphère privée, dans un cadre familial ou amical. Ils évitent de l'utiliser dans la sphère publique officielle et notamment dans les relations mixtes. Ceci ne les empêche pas de s'en servir aussi comme forme de défi, l'expression d'une provocation qui les amène à afficher avec une certaine exagération une appartenance ethniquement marquée.

Une identité négative

Les images que ces jeunes ont d'eux-mêmes sont aussi alimentées par leurs conditions de vie. Ils se montrent bien souvent clairvoyants en considérant qu'ils sont perçus/stigmatisés non seulement à partir de leur apparte-

2. F. Sicot, *Quelle transmission culturelle pour les jeunes des quartiers de relégation ?* In Empan n° 50, Erès, pp. 38-44, 2003.

nance ethnique, mais aussi à partir de l'espace dans lequel ils vivent et qui ne laisse pas indifférents leurs interlocuteurs. Ils essayent ainsi de développer des stratégies de contournement pour ne pas révéler sa nature.

« Je suis conscient que je suis différent des autres. Lorsque je veux l'oublier on me la rappelle: "tu viens d'où? Tu as grandi ici? Tu parles bien le français, mais tu l'as appris où?, tu habites quel quartier?" ».

De nombreux jeunes soulignent l'intérêt qu'ils ont à mettre en place des stratégies pour lutter contre les effets du stigmat. Ils réagissent ainsi à une assignation identitaire qui les empêche de négocier et de disposer d'une place à part entière dans la société. Car en effet: « Toute identité ethnique, minoritaire, est en grande partie assignée par le groupe majoritaire, dont le regard est d'une certaine manière constituant du groupe minoritaire³. » Ils ont tendance à s'identifier à de tels stéréotypes d'abord en développant le sentiment d'appartenir à un groupe de type ethnique⁴ mais aussi en développant une identité, y compris négative, en réaction à l'étiquetage dont ils peuvent faire l'objet.

Dès l'âge de trois ans

Ce mécanisme de catégorisation participe à la construction d'une identité chez l'enfant dès son plus jeune âge. Les chercheurs américains Kenneth et Mamie Clarke ont réalisé, dans les années 1950, une expérience qui consistait à présenter à des enfants noirs des poupées blanches et noires, sans traits négroïdes, en leur demandant laquelle leur ressemblait le plus et laquelle avait leur préférence. Les résultats de cette expérience ont montré que 2/3 des enfants ont opté pour la poupée blanche. Kenneth Clarke a appelé ce phénomène la mis-identification ou erreur d'identification. Ils en ont conclu que l'enfant dès l'âge de trois ans percevait les différences ethniques et était capable de discrimination. Cette expérience montre combien les enfants apprennent que la couleur de la peau et la texture des cheveux sont liés à des situations socio-économiques ou professionnelles différentes et finissent par considérer que la couleur blanche est plus valorisante. Les enfants s'identifient à cette couleur et conséquemment ils se déconsidèrent.

Dans les années 1970, des études similaires⁵ auprès de jeunes issus de l'immigration du Maghreb⁶ mais aussi issus des DOM-TOM ont été réalisées en France. L'étude consis-

tait à raconter à des jeunes, d'origine maghrébine, portugaise et française de niveau socio-économique équivalent, des histoires désagréables en rapport avec des photographies présentées à ces mêmes jeunes. Ils devaient identifier le ou les auteurs du méfait commis. Il ressort de cette étude la tendance, plus systématique chez les jeunes Maghrébins, à stigmatiser les membres de leur groupe d'appartenance. Les autres jeunes interrogés ont souvent répondu d'une manière plus aléatoire sans pour autant imputer aux non-européens la responsabilité des actes commis.

Un système complexe de stéréotypes

La dimension du stigmat qui touche les immigrés et leurs enfants relève de systèmes complexes de représentations et de stéréotypes construits socialement et qui affectent les catégories les plus visibles physiquement en France aujourd'hui: les Maghrébins et les Noirs. Les effets du stigmat, pour reprendre ce concept introduit par E. Goffman⁷, sont ancrés dans les esprits à la fois de ceux qui stigmatisent et par un effet d'imposition des dominants chez les individus stigmatisés. De telle sorte que les personnes stigmatisées peuvent, le cas échéant, développer une image négative d'elles-mêmes et de leur groupe d'appartenance. C'est ainsi que certains des jeunes interrogés considèrent que les comportements adoptés ou les représentations négatives véhiculées à leurs égard sont, en grande partie, fondées et justifiées. Tout se passe comme s'ils répondaient à une prophétie autocréatrice. En règle générale, les jeunes rencontrés déploient des stratégies continues de lutte contre le stigmat et l'identité négative en investissant des actions individuelles ou collectives qui leur permettent une valorisation de soi (scolarité, engagement militant, etc.).

L'enfant dès l'âge de trois ans perçoit les différences ethniques et est capable de discrimination.

Les personnes stigmatisées peuvent, le cas échéant, développer une image négative d'elles-mêmes et de leur groupe d'appartenance.

3. I. Taboada-Léonetti, « Stratégies identitaires et minorités » in C. Camillieri et coll., *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990, p.59.

4. C'est un mécanisme de défense qui réagit à l'étiquetage.

5. G. Vinsonneau, *Identité des jeunes en société inégalitaire : Le cas des Maghrébins en France*, Perspectives cognitives, expérimentales, Paris, éd. L'Harmattan, 1996.

6. Op.cit.

7. Goffman entre autres support du stigmat évoque ce qu'il appelle : « *les attributs tribaux* » qui prennent comme point d'appui la race, la nationalité et la religion et qui se transmettent de génération en génération et qui peuvent contaminer tous les membres d'une famille ». E. Goffman, *Stigmat : les usages sociaux du handicap*, Paris, éd. De Minuit, 1975.



Ils ont tendance à valoriser les attributs de la force physique ou verbale.

Le rôle du langage

Chez les jeunes interrogés le langage est un moyen qui marque une appartenance, une identité spécifique mais aussi un mode d'opposition qu'ils adoptent notamment à l'égard des travailleurs sociaux. Il s'agit d'un langage crypté parfois pour reprendre l'expression de Cl. Dannequin⁸. Une identité qui s'appuie sur une vision du monde qui s'enracine dans des références en matière de réussite sociale qui s'éloigne voire s'oppose par rapport à l'institution scolaire responsable parfois de leur échec.

Le développement d'une violence verbale, en réaction à ce que certains considèrent comme imputable à l'école, participe des espaces de valorisation de comportements ou du « capital agonistique » pour reprendre la terminologie de G. Mauger⁹. Selon ce dernier, les jeunes ont tendance à valoriser les attributs de la force physique ou verbale qui leur permettent d'exprimer un certain degré de virilité: « Capital individuel, il dépend de la force physique (en ce sens, il s'agit d'un aspect du « capital corporel »), mais aussi du savoir-faire (de ce point de vue, il s'agit d'un « capital culturel » spécifique correspondant à l'apprentissage de techniques de combat). Capital collectif, il dépend du capital agonistique de chacun des membres du groupe, de la force du nombre et de la solidarité du collectif¹⁰. »

Ils considèrent que certains professionnels les « culturalisent » ou les « ethnicisent » parfois d'une manière insidieuse.

Ils décodent les messages orientés

Le langage, chez eux, demeure marqué par un certain degré de créativité les amenant à construire des catégories de professionnels qui reflètent leurs expériences de vie au quotidien avec ces derniers. Pour eux, si les travailleurs sociaux sont censés les aider, tous ne sont pas dans cette logique. Ils considèrent que certains professionnels les « culturalisent » ou les « ethnicisent » parfois d'une manière insidieuse. Les jeunes apprennent à décoder les messages qu'ils considèrent comme orientés. Des questions telles que: « Est-ce que tu laisseras travailler ta femme? », « lorsque j'achète de nouvelles baskets, on me dit "tu les as volées où?" Comme si les arabes étaient tous des voleurs. ». Pour ces jeunes de telles réflexions représentent un aveu flagrant de l'image orientée que certains professionnels du travail social peuvent véhiculer.

Les expériences de vie apprennent¹¹ aux « jeunes marqués ethniquement » à se construire des représentations et des discours sur leurs interlocuteurs. Ils ont tendance

à projeter ces modes de fonctionnement dans leurs relations avec les travailleurs sociaux. Les jeunes interrogés ici citent de nombreuses expériences vécues qui relèvent parfois de la persécution: « (...) Nous étions à côté de la maison de quartier à papoter. D'un coup nous avons vu piler devant une voiture de la BAC. Quatre policiers sont sortis très énervés et nous ont demandé nos papiers. Nous avons flippé tellement ils étaient agressifs. Moi perso, je n'avais pas mes papiers. J'ai précisé que j'habitais l'immeuble d'en face. Ils ne m'ont pas crus. Le pire c'était que comme je suis animateur sur le quartier, je croyais bon leur décliner mon statut. Je n'ose même pas te dire ce qu'ils m'ont sortis. Comment veux-tu avoir de l'autorité avec les jeunes avec des policiers qui t'insultent devant les jeunes à qui tu dis qu'il faut respecter autrui. »

Quatre types de travailleurs sociaux

Les jeunes interrogés attribuent aux professionnels des comportements non uniformes. Leurs « catégories » s'appuient sur de nombreux faits révélés par eux à plusieurs reprises dans les entretiens. Les jeunes situent les travailleurs sociaux dans des groupes que nous pouvons classer en quatre idéaux-types:

« **Le rebelle** » correspond au professionnel, que l'on retrouve quasi exclusivement dans les services de prévention, désigne des individus qui adoptent des comportements de défi à l'égard des jeunes ou « s'habille comme les civils », c'est-à-dire les policiers de la BAC (Brigade anti criminalité). Le rebelle essaie de s'inscrire dans la provocation tant dans sa manière de s'exprimer que celle de s'habiller ou prendre position.

« **L'allié** » est celui sur qui les jeunes disent pouvoir compter. Soutien qui peut parfois passer par des formes de proximité avec les jeunes à tel point que certains professionnels ferment parfois les yeux sur des conduites déviantes. Des professionnels que les jeunes considèrent

8. Cl. Dannequin, Outrances verbales ou mal de vivre chez les jeunes des cités, in Migrations-formations, n° 108, mars 1997.

9. G. Mauger, Les bandes, le milieu et la bohème : études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005), Paris : Belin, Coll. Sociologiquement, 252p, 2006.

10. G. Mauger, La sociologie de la délinquance juvénile, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2009, p.52.

11. H. Malewska et C. Gochon (dirs), Le travail social et les enfants de migrants, racisme et identité, Paris, éd. L'Harmattan, 1988.

comme respectueux de ce qu'ils sont. Une attention particulière, selon certains à tel point qu'ils sont considérés parfois comme davantage préoccupés par les intérêts des usagers que par ceux des services auxquels ils sont rattachés.

« **La balance ou le faux** » est celui qui ne sert à rien, que les jeunes ignorent souvent. Pour eux, il n'est ni dans la confrontation, ni dans la compromission et encore moins dans le soutien. Des professionnels qui seraient prêts à dénoncer les comportements déviants des jeunes sans essayer de comprendre les raisons qui les poussent à agir de la sorte.

« **La racaille** » renvoie à une catégorie qui verse dans un esprit de contestation qui vient excuser, couvrir les comportements de certains jeunes qui se retrouvent parfois en porte à faux avec la loi. Certains jeunes s'interrogent sur les motifs qui poussent cette catégorie de professionnels à agir de la sorte (peur, envie de voir s'embraser les quartiers, envie d'être bien considéré par les jeunes...).

Alarmistes mais pas inertes

Épilogue : Les jeunes rencontrés ne restent pas inertes. Ils ne sont pas dans la plainte continuelle. S'ils font des constats parfois alarmistes des réalités qu'ils vivent, notamment avec des représentants institutionnels tels que les travailleurs sociaux, ils tentent toutefois de réagir à ces systèmes de catégorisation et de mise à l'écart en construisant d'autres. Dans ce mouvement réactif, ils mettent en œuvre des modes d'intégration dans la société, ils s'investissent dans des espaces militants au sein du monde associatif notamment et dans une moindre mesure syndicale ou politique.

Ils ne sont pas dans la plainte continuelle. Ils tentent de réagir.





Itinéraires de Rennais d'aujourd'hui

RÉSUMÉ > *Un Malien, un Marocain, une Tchétchène, un Portugais, voici cinq portraits, cinq itinéraires parmi des milliers, de Rennais d'aujourd'hui.*



TEXTE > **GILLES CERVERA**

Tidiane, l'enseignant-né, mais loin



GILLES CERVERA est psychothérapeute, membre du comité de rédaction de *Place Publique*

Le voyage est si long et si court entre le Mali d'où il vient, la Bourgogne où il se marie et la Bretagne qui l'accueille. « Les racines, je les ai dans le ventre » dit Tidiane Diakité, habitant l'Hermitage, aujourd'hui. « Foulant le sol rennais pour

Tidiane Diakité est l'auteur de :
- *L'Afrique malade d'elle-même* (Karthala, 1986)
- *L'Afrique expliquée. Réponses aux questions des Jeunes*. (Les Editions Cultures Croisées, 2006) - *La traite des Noirs et ses Acteurs africains*. (Editions Berg International, 2008) - *L'Immigration n'est pas une Histoire sans paroles*. (les Oiseaux de Papier, 2008)
- *Louis XIV et l'Afrique noire* (à paraître).

la première fois, arrivé vers 18 heures, sorti à 19 heures humer l'air de la ville. La première personne que j'ai abordée et avec qui j'ai causé un peu (un Breton!), en sortant de mon hôtel, m'a dit: « Vous verrez, les Bretons ne sont pas accueillants. Vous ne vous ferez pas d'amis ici. »

Ici qu'il a noué ses plus fortes relations, indéfectibles.

D'ici qu'avec le recul il repense à son père paysan qui ne savait ni lire ni écrire et dont il était le fils aîné! « Opposant farouche » à sa scolarisation, il gardera toujours sur lui les bulletins ou les tableaux d'honneur, les montrant à ceux qu'il croise, à Bamako, en faisant ses courses ou dans la famille.

Revenir sur le chemin de Tidiane Diakité, c'est ouvrir un compas dont la pointe creuse un trou à Cuba, où il est envoyé d'office par des crédits de propagande alors qu'il ne souhaite qu'aller à l'université pour devenir enseignant. À Cuba, l'accueil est excellent, la samba et le reste, mais même pas possible d'aller en fac perfectionner l'espagnol! Puis le compas se fiche au Sénégal, en Côte d'Ivoire pour, côté crayon, continuer le récit à l'université de Dijon. Vaches maigres en Bourgogne. Emmaüs pour loger et les pochons de restes donnés par un étudiant hollandais.

Le voilà professeur d'histoire, son rêve. Le voilà père de deux enfants et accueilli par sa belle famille à La Charité-sur-Loire. Le couple répond à un appel de professeurs en Côte d'Ivoire d'où ils sont débarqués brutalement, contrat résilié, direction Rennes!

« Non seulement, dit-il, on est Breton, mais retourner en Bourgogne eût été une punition! » D'un duché l'autre se rejoue quel antagonisme? C'est que « les Bretons ont une double identité: l'enracinement et l'ouverture ». Il sent cette Bretagne « au-delà du visible », il aime ces « Bretons distants, méfiants » et quand « on passe un cap, la confiance est là ». Tidiane Diakité jamais n'a senti un quelconque rejet, lui qui se dit « original » depuis son enfance malienne et « original » ici.

Jamais il n'a supporté les mariages forcés et quand les « tam-tam venaient », enfant, il fonçait en brousse en se bouchant les oreilles. Adolescent, il a rendu à sa mère « les grigris du cou ou du poignet », convaincu de leur ineptie. « Original » ici, impliqué dans au moins trois associations, car « il a dû élaguer »!

« Quand j'entends des gens dire ici que les Africains ont la danse dans le sang, je suis assez confus pour leur dire que moi, je n'ai absolument rien dans le sang ». Tidiane Diakité danse avec les idées, voilà le secret!

Le sucré salé de Saâd Aït Omar



Beaucoup va par trois dans le parcours du Marocain Saâd Aït Omar, ingénieur d'études en informatique à l'université Rennes 1: *j'ai quitté mon pays, ma langue et mon métier.*

Par trois, ses manières d'être bien à Thorigné-Fouillard où il vit: la famille, la musique et le foot! La famille avec son épouse, bretonne. La musique, il faudrait consacrer un chapitre à ses *Rolling Stones!* Avouons qu'on croit moins mondialisé le groupe *Nass El Ghiwan* (les troubadours pour dire vite!) que Saâd a fait venir au Triangle, oui, au Triangle! Le sport, n'en disons que ceci: son équipe corpo de l'hôpital a remporté la Coupe de Bretagne, écrasant 3 à 1 la corpo de Citroën!

Passons vite sur le docteur en géologie, professeur à l'université naissante de Marrakech. Comblant son père dont le seul mantra pour ses dix enfants était: des études, des études, des études!

Revenons à cette arrivée à 15 heures en gare de Rennes à l'âge de 18 ans, comme si c'était hier! Il vivait à la Cité du Maine à Villejean où il apprenait le français et suivait des cours à Beaulieu. Villejean pour la ville, et Beaulieu, dans les champs. Les gens de Rennes l'accueillent naturellement. *Naturel* est le mot. Pas celui qu'il ressentira plus tard, père de deux fils dont l'aîné aura à subir, au collège, le racisme de la part d'un prof en mode FN.

Géologue formé aux falaises du Trégor dont il connaît l'histoire et les ressorts, il rentre à Marrakech, doctorat en poche et femme enceinte. Son père est nassérien, tellement ravi que son fils rende à la Nation son tribut que la Na-





tion a permis d'obtenir. Mais à l'université de Marrakech, le salaire d'un professeur ne satisfait ni le titulaire ni son père.

Décision est prise de changer de métier : retour à Rennes. Après tout, les Lices font penser aux souks ! Sa femme retrouve à l'hôpital un travail d'infirmière et lui se lance dans un DESS d'informatique. Le foot lui permet de rencontrer tous les villages du département, d'aimer ces tournois qui brassent une société.

Saâd Aït Omar va quelquefois par dix ! Il va connaître, avant d'habiter Thorigné, dix quartiers de Rennes et par deux : ses enfants se prénomment Ibrahim-Pierre et Marouane-François. La famille mange autour de la table ronde et s'adosse aux banquettes. Ses beaux-parents bretons trouvent ça bien pratique, on loge à beaucoup et ce qu'on y mange est sucré salé !

Goût amer en retrouvant ses cousines voilées, là-bas, à Kenitra où il est né quand ses tantes étaient en jupe. Amer quand sa chère cousine avec qui il a partagé l'enfance lui tend du plus loin sa main pour le saluer. Ce deuil de son Maroc est plus dur ! Ce Maroc de son enfance, ouvert, arabisant et lisant les sourates avec distance et, osons-le, laïcité !

Sa vie d'ici est sucrée-salée, Nass El Ghiwan, à fond, par moments.

Jorge Batista, fonctionnaire d'État



C'est la veille de notre rencontre que le Portugais Jorge Batista a appris la nouvelle. Après des décennies en France, à tout faire, interims, missions en tous domaines, cariste, convoyeur funéraire, manutentionnaire, l'homme de Cha-

vès, depuis la veille de notre rencontre était reçu au concours de la fonction publique. Le métier qu'il exerce depuis dix ans au moins, via des vacances qui se prolongent ad libitum et des journées commencées sans qu'aucun contrat ne soit signé, voilà, c'est fait, Jorge Batista est agent de l'État, et, il prend son souffle, « de l'Éducation nationale ».

Il a cette voix douce des intimidés, ceux qui savent que la douceur vaine presque tout y compris les violences des nuits glauques quand, grâce à son bilinguisme, il assurait les veilles dans un hôtel de la place de la gare.

Reprenons. Jorge Batista est né en France, à Charleville-Mézières, mais ses parents, ouvriers de la sidérurgie de jour et de nuit, l'ont ramené dans le petit village de ses grands-parents. Pour la séparation, appel au chat, là-haut dans les greniers. Les parents combien de fois pendant que le petit garçon regardait son chat ont pris la route de la França.

Lui restait à Redial, dont le nom vient de Redonnes en latin, une prédestination !

Séparation, rupture, aller retour, vacances de Noël en France, retour, travaux de la maison, ses parents ont pris une semaine de vacance dans leur vie pour présenter le pays à leurs voisins de La Nouaye puisque c'est là que les Batista ont restauré un cellier en bauge.

Entre Villa Real et Rennes, le fil continu de Jorge, c'est plus que le petit séminaire de là-bas et le grand d'ici, plus que les cours en ancien Testament ou de grec ancien et les questionnements toujours recommencés, sans doute est-ce le goût du dépassement.

Il dit qu'il n'aura jamais tous les codes d'ici et qu'à Chavès, il parle la langue de la génération 70. Il habite à Rennes un logement de fonction d'une institution régaliennne. Il est celui qui veille, doucement, à l'écoute des autres.

Il me montre les photos de ses parents, illettrés, celle de ses grands-parents qui ne savaient ni lire ni écrire. Un texte m'apprend qu'il est admissible à un autre concours.

À l'église Toussaints, dans la chapelle des messes en portugais, là qu'il a rencontré sa première fiancée mais il se maria avec Isabelle, « une vraie Rennaise pur beurre salé, ses parents sont du pays de la Rance ». Deux enfants viennent et Jorge, doucement, attend qu'ils aient toutes les musiques des langues dans l'oreille.

Il parle de Raphaël son fils et d'Anna-Mei. Mei, c'est du chinois. Le lointain est ce qui aide au très proche.

Asya, l'aïdée aidant



Asya Magomadova, la Tchétchène, est ici parce qu'elle y est bien, que les gens de Rennes sont gentils. Elle est bien ici parce qu'elle est loin de la Tchétchénie. Rennaise depuis 2007, après des allers-retours entre son pays et la Pologne où on l'a régularisée. « C'est mieux d'habiter mon pays », voilà ce que longtemps elle s'est dit tout en voyant son frère disparaître, enlevé par « des hommes masqués ». Est-il mort ou est-il vivant? En voyant son mari tué par des soldats.

Rennaise depuis 2007, avec ses trois filles. L'une est handicapée. C'est tellement difficile d'être handicapée là-bas. Asya explique cela, et dit que sa fille handicapée, en France, a retrouvé « le plaisir ».

« Les larmes viennent toutes seules », elle s'en excuse quand elle parle des journées passées à la clinique de Cesson avec son autre fille qui souffre d'un cancer. Elle parle et elle pleure, elle dit que c'était bien d'y aller tous les jours et combien ce fut compliqué, vivant à Saint-Jacques, sa fille étant morte à Cesson et le carré musulman étant au cimetière de l'Est. Et c'est parce qu'il y a eu une si bonne personne, Marie-Claire, l'assistante sociale, que Tamara est enterrée ici.

Asya passe chaque mercredi au cimetière et, ensuite, elle va faire « son bénévolat » au Secours Populaire. Trois après-midi par semaine. Elle aide ceux qu'il faut aider. Elle sait qu'elle s'aide en aidant et elle trouve tellement gentils les jeunes avec les chiens, ou les autres Français qui viennent chercher à manger et à qui elle donne ce qu'il faut partager et qui lui disent merci.

Ce *merci*, un passeport pour Asya!

Le seul car après tous les recours, tous les « négatifs » de l'Ofpra, elle dit que c'est « compliqué », voilà le mot, « tellement compliqué ». La dame de la préfecture comprend bien ce qu'elle lui dit, elle écoute, elle est gentille mais l'administration va de négatif en négatif. Même l'appartement de Saint-Jacques, le Cada lui a dit qu'elle en serait expulsée. Avec sa fille et ses deux petits enfants, Asya vit avec cette peur.

Rien à côté de la terreur de là-bas, qui l'a faite fuir et trouver tout si bien à Rennes, même les papiers de CMU ou la carte de bus, à Rennes il y a les gens qui prennent le temps d'écouter et d'aider. Asya, si elle avait ses droits, travaillerait, c'est sûr. Cela l'aiderait.

Asya Magomadova est aussi d'ici : son petit-fils y est né, ses deux petits-enfants vont entrer à l'école en septembre et le corps de Tamara repose au Cimetière de l'Est.

Le chant de Marcella, ex-mineure



Plus de cinq ans que la jeune Angolaise est arrivée avec sa sœur Marianna à la gare de Rennes. Elle avait 15 ans. Elle se rappelle de cette date, une sorte de deuxième naissance. On ne se rend pas compte à quel point une gare tient d'une sorte d'obstétrique. Toutes les deux à la police, sous le regard acide et suspicieux des hommes. Ils ne les croient pas, ils croient qu'elles abusent, ils pensent que les regards que les deux sœurs s'échangent sont de connivence. C'est au cours de ce qui ressemble finalement à une garde à vue qu'un policier baragouinant l'es-





pagnol communique avec Marianna qui le baragouine aussi. C'était le 19 septembre 2007. Date de la naissance rennaise!

Marcella Lutonado, Angolaise, aura 21 ans bientôt et rien n'est complètement résolu. Il lui manque toujours « le bon papier », quelque chose qui fasse foi, qui l'assure de correspondre entièrement, complètement à ce qu'elle est et à ce qu'elle veut d'elle.

Marcella a appris le français. Elle le parle sans recourir à un quelconque dictionnaire. Elle se demande où elle l'a laissé celui-là! Elle comprend mieux pourquoi les gens vont vite dans la rue, comme happés par leur emploi du temps. C'est surtout cela qu'elle n'a d'abord pas compris, ces gens qui vont si vite, qui ne discutent pas, « toujours pressés ». Elle fait pareil, maintenant qu'elle travaille, « je vais quand même un peu moins vite qu'eux »! Le BEP Service à la personne en poche, voilà un diplôme, donc un papier! L'accueil et l'hébergement par le conseil général, voilà sa chance mais son sort reste si fragile. Elle « n'y pense pas trop ».

Peu après son arrivée sur Rennes, un éducateur de son foyer a trouvé sur Internet l'église Kimbanguiste. Là qu'elle prie. Peu importe que sa paroisse déménage de la zone de Saint-Grégoire, à Maurepas ou au Blosne, là elle retrouve des amis, une prière, « des bons moments, ça donne de l'espoir ».

Pas qu'à l'église qu'elle chante. Chez elle, partout, toujours « pour ne pas penser aux choses qu'elle n'a pas », pas question de matériel, quelque chose d'autre: le sens!

Marcella chante et en chantant se centre sur la musique, les rythmes, les notes. Quand elle chante, elle est dans le chant. Quand elle travaille, elle joue avec les enfants, avec des jouets qu'elle n'a pas eus. Quand elle travaille avec les vieilles personnes, celles-ci lui apprennent le sens des mots ou des vieilles chansons de 1930!

Marcella rêve en portugais, mais le sens elle le cherche à Rennes.

L'accueil des chercheurs internationaux

RÉSUMÉ > Depuis plus de dix ans, les laboratoires de recherches rennais (Inserm, Cnrs...) bénéficient d'une aide de Rennes Métropole qui tourne désormais autour de 500 000 euros par an. Cette allocation d'installation scientifique (AIS) a bénéficié depuis le début à 104 chercheurs plutôt jeunes, extérieurs à Rennes et ayant suivi un cursus international.



TEXTE > **BERTRAND MORO**

De manière générale, Rennes Métropole associe son action de soutien à la recherche avec celle de la Région, notamment au travers du Contrat de projet État-Région. Ainsi, parmi les huit axes retenus, celui consistant à « conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation au service de l'économie régionale » est doté de 400 millions d'euros pour la période 2007-2013. De cette enveloppe régionale, un peu plus de moitié, 206 millions d'euros, sont destinés aux établissements rennais¹ : soit pour la recherche à hauteur de 106 millions d'euros (dont 10,8 provenant de Rennes Métropole), soit pour l'enseignement supérieur à hauteur de 100 millions d'euros. Rennes Métropole Y contribue pour 15 % de cette somme, notamment en vue d'édifier la Cité internationale².

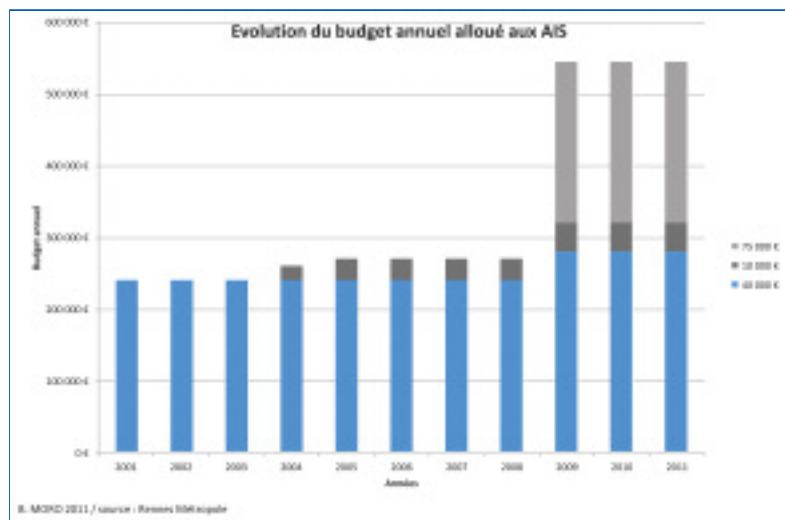
BERTRAND MORO est docteur en géographie et aménagement de l'espace. Chercheur associé au laboratoire Eso-CNRS de l'université de Rennes 2



1. Avec deux universités, 13 grandes écoles, 27 instituts et écoles et 71 BTS, les campus rennais regroupent 58 000 étudiants, soit un peu plus de la moitié des effectifs bretons (source : Rennes Métropole)

2. La Cité Internationale de Rennes dont la construction va débuter entre l'esplanade De Gaulle et le boulevard de la Liberté pour une livraison prévue en 2015 disposera de 80 chambres pour accueillir les chercheurs et doctorants étrangers. Elle abritera le siège de l'Université européenne de Bretagne, un gymnase et une cafétéria.





En dehors de cela, Rennes Métropole conduit elle-même ses propres initiatives, en autonomie par rapport aux autres collectivités. Dans ce cas, sa politique ne repose pas sur des thématiques prédéfinies³ mais vise *a priori* l'ensemble des champs disciplinaires. Ainsi en est-il des allocations d'installation scientifique (AIS) mises en place depuis 2001.

Au départ, aider la chimie

Loin de représenter la majeure partie du budget alloué au soutien à la recherche publique (545 000 euros en 2011 sur un total d'environ 8 millions d'euros annuels destinés à la recherche et à l'enseignement supérieur), ce dispositif n'engendre pas nécessairement des retombées directes sur le développement économique de l'agglomération. Il n'en est pas moins significatif en termes de développement de l'attractivité du territoire métropolitain.

Basé sur des critères d'excellence et de mobilité, intégrant généralement une dimension internationale, cette aide a évolué depuis son lancement. Au départ, elle devait répondre notamment – combler des lacunes d'effectifs prévisibles dans certaines disciplines telles que la chimie à cause du départ en retraite programmé d'un nombre important de chercheurs, tandis que d'autres domaines bénéficiaient au contraire des avantages de leur jeunesse, telle l'informatique par exemple. D'où l'idée au départ d'une aide ciblée même si, dès l'origine, elle ne devait pas se cantonner à un secteur spécifique.

Une aide personnelle à l'équipement

S'appuyant largement sur les effets positifs de la proximité, sur le lien entre des services de Rennes Métropole⁴ et les laboratoires de recherche rennais, le dispositif attribue une subvention à des chercheurs de haut niveau récemment arrivés à Rennes. La somme allouée leur est directement attribuée à titre personnel. L'argent doit les aider dans la conduite de leurs travaux. Cependant, l'équipement acquis grâce à cet argent restera la propriété de l'établissement et, de ce fait, ne quittera pas le territoire métropolitain, même en cas de départ ultérieur du chercheur (seulement 9 sur 104). Les critères de base sont assez simples : être âgé de moins de quarante ans et travailler à Rennes depuis moins de trois ans, sans y avoir exercé une activité professionnelle ni y avoir été formé auparavant.

Les meilleurs dossiers de candidature sont retenus en fonction d'éléments classiques de l'évaluation scientifique : nombre et niveau des publications, établissements fréquentés, expérience internationale, recommandations, intérêt du projet... Autrement dit, l'accent est clairement porté sur l'attractivité et l'excellence.

42 candidats par an

Aujourd'hui, tous les établissements de recherche rennais connaissent le dispositif et candidatent lorsqu'ils peuvent le faire. D'ailleurs, chacun d'entre eux en a bénéficié à un moment ou un autre. Dans les proportions les plus importantes se retrouvent le CNRS (partenaire dans près de 80 % des cas) et l'université de Rennes 1 (78,8 %)⁵. Ainsi le dispositif bénéficie-t-il d'un bon écho dans l'ensemble du paysage scientifique rennais, avec le maintien d'un nombre relativement élevé de candidatures, compte tenu du critère contraignant de nouvelle arrivée sur le territoire métropolitain.

Depuis 2004, le nombre moyen de candidatures s'élève à 42 par an avec une nette augmentation jusqu'à

3. Le dispositif des AIS est toujours actif aujourd'hui. Cependant, les données recueillies et traitées ici correspondent à la période 2001-2011.

4. L'auteur tient à renouveler ses remerciements à ces Services pour leur accueil ainsi que pour l'accès aux archives qu'ils ont permis. Sa reconnaissance toute particulière s'adresse à Mmes Cozic et Glatron qui lui ont accordé des entretiens formalisés et de nombreux échanges.

5. La grande majorité des laboratoires concernés (9 exceptions sur 104 AIS) sont des unités mixtes de recherche (UMR) sous tutelle d'un ou plusieurs organismes et/ou d'une ou plusieurs universités, ce qui explique le total des proportions supérieur à 100 %.

2007 (de 30 à 48) et une diminution depuis 2009 (de 48 à 39) alors que, dans le même temps, le nombre d'AIS octroyées a continué à croître (de 8 à 14 entre 2004 et 2011).

Un soutien renforcé

D'abord constitué par un ensemble de six allocations, chacune de 40 000 €, le programme s'est élargi à partir de 2004 en s'augmentant de nouvelles allocations de 10 000 € essentiellement destinées aux sciences humaines et sociales, dont les unités ont le plus souvent des besoins moindres en équipement que celles des sciences expérimentales. Puis, à partir de 2009, une nouvelle forme complète le dispositif en dotant des chercheurs expérimentés d'une somme de 75 000 €. Dans ce dernier cas, les trois bénéficiaires annuels, dont le critère d'âge limite n'est plus requis, sont alors aidés pour la mise en place d'une nouvelle équipe sous leur direction, la somme pouvant servir non seulement à de l'équipement (40 000 € minimum), mais également au fonctionnement (recrutement de jeunes chercheurs doctorants ou post-doctorants...). Ainsi, le budget total a-t-il lui aussi connu des évolutions, toujours dans le sens d'une augmentation (graphique 1). En effet, de 2001 à 2011, les 104 AIS octroyées totalisent un budget de 3 695 000 €, passant de 240 000 € les premières années à 545 000 € pour les plus récentes.

Surtout les sciences expérimentales

La comparaison entre les montants et le nombre d'AIS alloués (graphique 2) confirme des besoins en équipements plus importants pour certaines thématiques de recherche, en particulier pour les sciences expérimentales. Les répartitions indiquent également le soutien important accordé à la recherche médicale, ainsi qu'aux sciences humaines et sociales, mais pour des budgets moins élevés.

D'autre part, conformément aux objectifs de départs, un effort significatif se dessine notamment pour la chimie et la physique. D'ailleurs, ces deux domaines ont connu un regain de dynamisme notable au cours de la dernière décennie à Rennes. S'il apparaît certain que les AIS ne peuvent en constituer la seule cause, un effet de levier a pu contribuer à cette évolution. En effet, les dispositifs de soutien à la recherche adoptent le plus souvent un impact cumulatif, non seulement par un phénomène de financements croisés entre différentes institutions contributrices, mais également

Le poids des étudiants étrangers dans la ville

Les étudiants venus de l'étranger sont nombreux à Rennes. Près de 7 000 chaque année. Ils représentent une population non négligeable dans la ville. Ils comptent ainsi pour 12 % de l'effectif étudiant de Rennes (total : 58 000), un pourcentage qui correspond strictement à la proportion des étudiants étrangers sur l'ensemble du territoire français.

Ce pourcentage monte à 12,6 à l'université Rennes 2 qui affichait 2 458 étudiants internationaux il y a un an. Les Chinois y arrivent en tête (276), suivis par les Espagnols (142). Suivent Algérie, Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni qui tournent chacun autour d'un effectif de 100. Arrivent ensuite Brésil, Maroc, Sénégal, Russie.

C'est à Rennes 1 que l'on trouve le plus fort contingent d'étrangers : ils étaient 3 384 en 2012 provenant de 121 pays différents avec, en tête, les Africains et Proche-Orientaux (1 968), suivis par les Asiatiques (668) et les Européens (597).

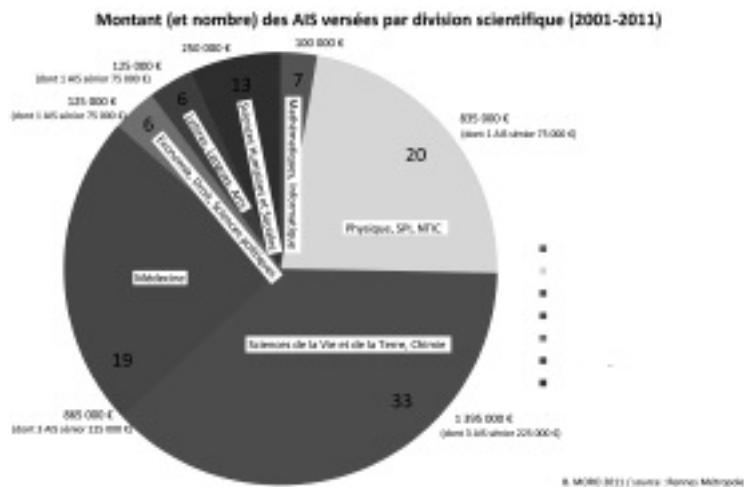
Cette présence massive des étudiants « venus d'ailleurs » justifie l'existence à Rennes de deux « institutions » qui leur sont dévouées et qui les accompagnent dans leur séjour breton. Le Centre de mobilité internationale (CMI) et le Cirefe.

Créé en 2009 et rattaché à l'Université européenne de Bretagne, le CMI regroupe 10 établissements supérieurs de Rennes Métropole. Son observatoire de la mobilité étudiante fait état d'un total de 6 900 étrangers à Rennes en 2011-2012, parmi lesquels 40 % d'Africains, 25 % d'Asiatiques et 25 % d'Européens. Plus de la moitié sont en master.

Le Centre international rennais d'études de français pour étrangers (Cirefe), rattaché à Rennes 2, se consacre à la formation linguistique et culturelle des étudiants étrangers. Par petits groupes, ils bénéficient, y compris pendant l'été, de cours de FLE (Français langue étrangère).

par entraînement, l'aide octroyée permettant de développer l'excellence de la recherche, qui gagne ainsi en reconnaissance et peut attirer davantage d'investissements.

6. Enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires par Thibault Le Corre (ESO Rennes)



Le partage des cultures

À l'exclusion des AIS senior, pour lesquels l'âge moyen des bénéficiaires est de 43,8 ans, les chercheurs dotés d'une allocation depuis 2009 sont âgés en moyenne de 34,2 ans. Cela veut dire que ces scientifiques disposent d'une expérience professionnelle déjà significative. Cela démontre que la qualité des études et en particulier du doctorat ne suffisent pas à elles seules à justifier d'un niveau suffisant pour prétendre à la sélection.

Quel est l'impact de ces aides ? Difficile de quantifier l'apport des nouveaux arrivants sur le territoire rennais et sur son milieu scientifique. Ce que l'on sait c'est que le partage de cultures et de pratiques différentes ne peut que bénéficier à une recherche par essence collaborative. À titre d'exemple sur la période 2009-2011, soit pour 42 bénéficiaires, on recense un total cumulé de 69 expériences professionnelles supérieures à six mois en France hors de Rennes, dont 22 à Paris.

Une expérience internationale

Quatre chercheurs sont de nationalité étrangère (deux Italiens, un Allemand et un Suisse) et seuls huit n'ont pas travaillé dans au moins un établissement étranger au moment de leur sélection. La plupart cumule plusieurs expériences de mobilité qui, au plan international se traduisent par une quarantaine de séjours pour l'ensemble, dont 13 aux États-Unis, 7 en Italie et en Allemagne, 6

au Canada, les autres pays étant la Norvège, la Chine, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Australie. Et, puisqu'il s'agit d'un critère nécessaire, tous proviennent de structures extérieures à Rennes. L'objectif initial de favoriser l'attractivité de scientifiques de haut niveau s'en trouve ainsi renforcé.

Cependant, il convient de nuancer cette affirmation dans la mesure où l'on sait que les critères de choix d'un nouveau poste dépassent largement la seule possibilité d'obtenir une bourse d'installation. En effet, ce choix dépend avant tout d'un marché de l'emploi particulièrement resserré, des réseaux personnels et professionnels qu'a pu tisser le chercheur ou encore de l'environnement (général et scientifique, réel et réputé) du laboratoire d'affectation.

Un effet levier

Néanmoins, le véritable impact du dispositif AIS repose sur un effet levier confirmé par les bénéficiaires eux-mêmes⁶. D'une part, son attribution simple et rapide est appréciée en comparaison avec les autres mécanismes classiques de financement souvent plus lourds. D'autre part, ce soutien permet une meilleure intégration du chercheur au sein de sa nouvelle équipe, à qui peuvent également profiter les équipements acquis. Enfin, les travaux permis par ce soutien entraînent généralement un processus plus pérenne d'une recherche qui se définit notamment par son aspect cumulatif.

Connaître la langue, un préalable légal

RÉSUMÉ > *Pour habiter en France, les immigrants doivent depuis 2007 signer un contrat avec la République, dit Contrat d'accueil et d'intégration. En Ile-et-Vilaine, un millier d'étrangers y souscrivent chaque année. Certains d'entre eux (un tiers) sont dans l'obligation de suivre une formation linguistique afin de maîtriser un minimum de langue française, condition de leur intégration.*



TEXTE > **NADIA OUABDELMOUMEN**

« L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans, et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française. À cette fin, il conclut avec l'État un contrat d'accueil et d'intégration, traduit dans une langue qu'il comprend, par lequel il s'oblige à suivre une formation civique et, lorsque le besoin en est établi, linguistique. [...] Lors du premier renouvellement de la carte de séjour, l'autorité administrative tient compte du non-respect, manifesté par une volonté caractérisée, par l'étranger, des stipulations du contrat d'accueil et d'intégration. » Loi du 29 décembre 2010.

Les dernières réformes concernant la formation linguistique destinée aux adultes migrant-e-s s'inscrivent dans un contexte national et européen de durcissement des exigences en termes de *connaissance* des langues des pays d'accueil. Ces réformes font de la langue une condition pour le droit au séjour avec une attention particulière portée à la phase d'accueil.

Outre son caractère obligatoire pour l'obtention de la nationalité française et le fait qu'elle soit subordonnée à toute demande de carte de résident de dix ans, la condition linguistique devient avec le Contrat d'accueil et d'in-

NADIA OUABDELMOUMEN est doctorante et membre du laboratoire PREFics (Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones - information, communication, sociolinguistique) de l'université Rennes 2





tégration (CAI) et son volet linguistique un préalable à toute intention de séjour sur le territoire français.

Le Contrat d'accueil et d'intégration

Le CAI et son volet linguistique sont obligatoires en France depuis le 1^{er} janvier 2007. Ce document individuel est signé entre l'État – représenté par le préfet ou la préfète – et toute personne étrangère (hors Union européenne) amenée à rester durablement sur le territoire français. Sa signature engage les contractant-e-s à participer à une journée d'information « Vivre en France », à une formation civique, à un bilan de compétences professionnelles obligatoire et selon certaines conditions à une formation linguistique.

Parallèlement à ce CAI individuel, un Contrat d'accueil et d'intégration pour la famille (CAIF) est obligatoire depuis 2008. S'y ajoute depuis la même date un « pré-CAI ». Il prévoit, entre autres, si le besoin en est établi, une formation linguistique dans le pays d'origine des postulant-e-s à l'émigration et conditionne la délivrance du visa.

Qu'est que le « volet linguistique » ?

Dans le cadre de la prescription linguistique du CAI, le niveau de français à l'oral et à l'écrit est évalué lors d'une demi-journée d'information sur la vie en France au cours de laquelle est signé le contrat. Après une séance d'information collective autour du visionnage d'un film intitulé *Vivre ensemble, en France*¹ et d'une présentation du CAI, les futur-e-s contractant-e-s participent à un entretien individuel qui a pour but, outre une présentation détaillée du Contrat et des formations, d'évaluer leur

compétences linguistiques à l'oral et à l'écrit.

À l'issue de ce test, en cas d'appréciation suffisante des compétences linguistiques, on délivre aux futur-e-s signataires une « Attestation ministérielle de dispense de formation linguistique ». Le cas échéant, selon le diagnostic, une formation linguistique obligatoire et gratuite d'une durée qui ne peut dépasser 400 heures est prescrite aux personnes auditionnées. Ces dernières sont alors dirigées, selon leur lieu de résidence, vers un organisme de formation. Cette formation s'effectue selon un rythme variable, selon les organismes de formation, selon la situation familiale et/ou professionnelle des stagiaires, etc. À l'issue de cette formation linguistique, une évaluation finale sanctionne les compétences linguistiques des stagiaires et les valide par un Diplôme initial de langue française (DILF) ou par un Diplôme d'étude en langue française (DELF).

En Ille-et-Vilaine, 44 % des CAI bretons

Entre 2005 et 2009, 8 043 CAI ont été signés en Bretagne, dont près de 2 000 pour l'année 2009, ce qui représente environ 2 % du total des Contrats signés en France. La répartition par sexe corrobore les observations nationales, à savoir que la part des femmes augmente dans la population immigrée. En Ille-et-Vilaine, où le Contrat a été expérimenté dès 2004 avant de devenir obligatoire en France, le nombre de contractants ainsi que le nombre de prescriptions linguistiques sont en constante augmentation. Ce département compte aussi le plus grand nombre de Contrats signés en Bretagne, avec 850 signatures en 2009, soit 44,78 % des CAI bretons. Chiffres corrélés à la répartition départementale des immigré-e-s dans la région. D'où viennent les signataires ? Majoritairement originaires du Maroc (14,96 %) et de Turquie (12,64 %). Le Maroc, l'Algérie (8 %) et la Tunisie (5,16 %) totalisent à eux trois 28,13 % des signataires.

Enfin, parmi les 1 898 signataires du CAI en Bretagne, une majorité (46,15 %) ont été admis-e-s au séjour au titre de *conjoint* de français, dont 62,21 % sont des conjointes de Français.

1. Extraits du film disponibles sur le site de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : http://www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/vivre_ensemble_en_france_499.html

La part des femmes augmente dans la population immigrée.

Immigration familiale ou de travail

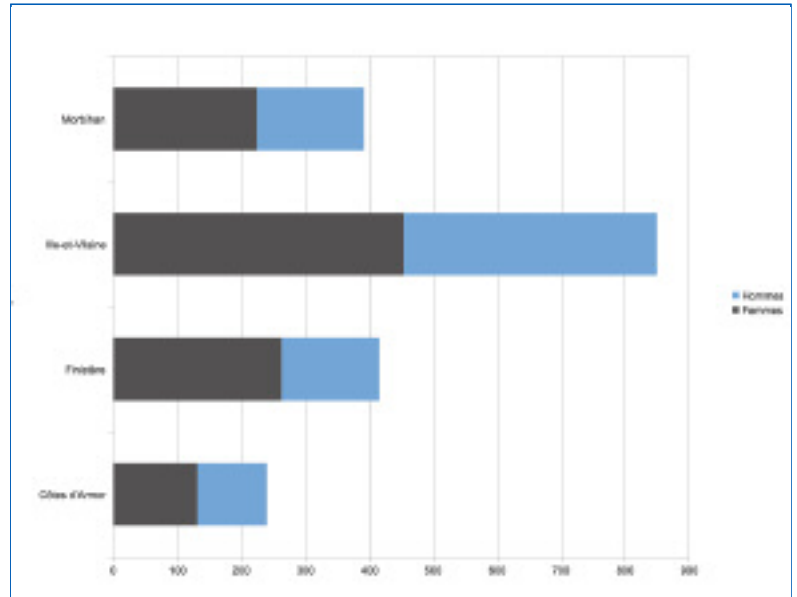
Ces statistiques confirment notamment une diminution du nombre de visas délivrés au titre du regroupement familial ces dernières années (avec une diminution de 16,6 % entre 2006 et 2010²), conséquence de l'allongement du délai permettant de solliciter le regroupement familial – passé de 12 mois à 18 mois – et suite au remaniement des conditions minimales en termes de revenus et de logement nécessaires pour l'admission au séjour en France.

De même, l'immigration familiale concerne aujourd'hui davantage les membres de famille de Français que les membres de famille d'étranger-e-s. Enfin, l'immigration professionnelle bénéficie de davantage de soutien que l'immigration familiale, même si les premiers titres de séjour en France restent pour majorité délivrés pour justification familiale³.

La formation linguistique, une priorité en Bretagne

Pour la mise en place du Contrat, la politique d'intégration des populations immigrées s'accompagne en région Bretagne d'un intérêt affiché pour la formation linguistique. En attestent en l'Ille-et-Vilaine, les priorités d'actions inscrites dans le Plan départemental d'intégration (PDI 35) et dans le Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI Bretagne 2010-2012). L'apprentissage de la langue arrive en tête des priorités retenues. Pour la langue, trois domaines d'action sont ciblés en Ille-et-Vilaine : 1. *Le premier accueil et l'intégration des étrangers et de leurs familles*, notamment par la mise en place du Contrat et de son volet linguistique, 2. *L'apprentissage de la langue française*, à travers des formations destinées à des publics hors-CAI durant leur cinq premières années de résidence en France et enfin, 3. *le projet d'intégration des étrangers dans les ateliers socio-linguistiques (ASL)*, notamment par la mise en place en 2009 et 2010 à Rennes métropole, d'une plate-forme d'orientation de la demande d'apprentissage linguistique.

Reste que 68,86 % signataires du contrat ont été dispensés de la prescription linguistique, à peu près moitié hommes moitié femmes. En revanche, parmi les 591 signataires non-dispensé-e-s de la formation linguistique, 68,7 % sont des femmes.



Le nombre de signataires du Contrat d'accueil par département

La question du genre

Les migrations ont longtemps été analysées comme un phénomène majoritairement masculin, car la plupart des travaux de recherche abordait cette thématique surtout à partir de l'angle du travail. Les immigrés étaient souvent considérés comme des travailleurs hommes, la présence des femmes immigrées étant quant à elle limitée à la sphère familiale et privée, donc occultées au niveau de l'espace public.

Mais depuis quelques années, on constate un essor des travaux de recherche faisant le lien entre le genre et les migrations. Ils montrent à quel point les femmes ont été « invisibilisées » dans les études sur les migrations. Si l'on étudie les formes d'exploitation subies dans un contexte mondial de forte concurrence, caractérisé par

2. Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration, Septième rapport établi en application de l'article L.111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris, Direction de l'information légale et administrative, Mars 2011, p.11.

3. Voir « Tableau n°1-2-3 : Tous premiers titres de séjour, tous pays en France métropolitaine », Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration, op.cit., p.43.

URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000036/0000.pdf>





une flexibilisation-précarisation de l'emploi et du travail (CDD, sous-emploi, sous-traitance, etc.) on voit que le phénomène touche en majorité les femmes⁴ et d'autant plus lorsqu'elles sont étrangères.

Déconstruire l'évidence des sexes

L'utilisation du concept de genre issu de l'anglais « gender » est de plus en plus répandue, en même temps qu'il est au cœur de nombreux débats actuels. Le genre permet de déconstruire l'évidence des catégories de sexe pour montrer qu'elles ne sont pas « naturelles » mais construites socialement. Militant-e-s et chercheur-e-s tentent de comprendre et de déconstruire le genre. En témoigne la multiplication des recherches qui lui sont consacrées, notamment à l'université Rennes 2, et l'engagement féministe à Rennes auquel *Place Publique* a consacré son dernier numéro (n° 22: « Femmes et féminismes à Rennes »). Le genre est aujourd'hui un outil incontournable d'analyse des rapports de pouvoir et de lutte contre les discriminations qui permet d'explorer des problématiques selon un angle innovant.

Une langue non innocente

En tant qu'instrument de mise en visibilité des femmes et de leur minoration dans l'immigration, le genre est d'autant plus approprié que l'on assiste depuis plusieurs années à une profusion de discours et d'actions de promotion de l'égalité. Celle-ci est prioritairement exprimée, dans le cadre de l'immigration, sous l'angle de l'égalité des sexes, comme l'illustre la définition qui en est donnée dans le contrat que sont amené-e-s à signer les futur-e-s contractant-e-s du CAI.

Dans le paragraphe intitulé « La France, un pays d'égalité », en amont du paragraphe « Connaître le français, une nécessité » qui définit l'apprentissage du français comme « fondement de l'unité nationale », l'égalité est présentée comme un principe fondamental de la société française. Paradoxalement, cette égalité est prônée, dans un contexte de mise en place du CAI et de son volet linguistique entre autre caractérisé par une mise en opposition de l'immigration familiale et de l'immigration de travail.

Nous retrouvons cette dissonance entre l'évidence égalitaire voire émancipatrice du volet linguistique du CAI et les diverses expériences vécu-e-s par les signataires-stagiaires du CAI. En effet, nos enquêtes réalisées

à Rennes dans le cadre de la prescription linguistique du Contrat ont montré que le genre et ce dispositif se confortent en même temps. En somme, le genre influe sur ce volet linguistique du CAI, en même temps que ce dernier influe sur le genre.

Qu'est-ce qu'un « conjoint » ?

Le volet linguistique du CAI a des effets sur le genre à travers l'organisation même des cours de formations : cours en journée pour les stagiaires sans emploi, généralement des femmes, et cours du soir ceux bénéficiant d'un emploi, généralement des hommes. À la lumière des liens tissés entre les enseignant-e-s et les stagiaires, mais aussi à travers le contenu des formations comme l'illustre l'exemple suivant.

Lors d'un cours de français une formatrice propose un exercice d'entraînement au Diplôme initial de langue française. La consigne de l'exercice est de *laisser un message simple et écrit à son conjoint*. Face à des signes d'incompréhension exprimés par certain-e-s stagiaires par rapport au mot *conjoint*, la formatrice le définit et dit : « *le mari ou la femme [...] mais ça peut être sans être mariés [...] la personne avec laquelle vous vivez [...] vous dormez sous le même toit.* » Une stagiaire dit : « *Oh. Maman ?* » La formatrice répond : « *non, pour vous – en la désignant – votre mari et pour vous – en désignant un stagiaire – votre femme.* » Elle ébauche ensuite au tableau un dessin qui présente un modèle de foyer domestique et de famille nucléaire. Cette image pose question dans le contexte du CAI car ce modèle n'est pas universel.

Cet exemple permet aussi de mesurer à quel point l'hétérosexualité demeure une puissante institution sociale. Cette dernière est soutenue par les politiques et dispositifs sociaux, éducatifs, linguistiques, migratoires, etc., dont le CAI et son volet linguistique. Ce dernier joue un rôle important dans la circulation des personnes, dans les migrations, mais aussi dans l'organisation des alliances, de la filiation, etc. et participe ainsi à forme de réactualisation du genre.

Outre, une meilleure compréhension des processus migratoires, une telle démarche permet de saisir com-

4. Vidalenc J., Wolff L., « Une photographie du marché du travail en 2011 », INSEE PREMIERE, n° 1415, septembre 2012. URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1415#inter5

Photo Christine Barbedet

ment les migrations participent à ré-actualiser le genre (besoin de main-d'œuvre, modalité de sélection des candidat-e-s à l'immigration, etc.) et simultanément comment le genre influe sur les migrations (qui émigre? pour quelles raisons? comment?).

Ces recherches qui associent genre et migrations s'insèrent aussi dans un vaste travail entrepris par des actrices-acteurs militant-e-s, chercheur-e-s, associatif-ve-s et politiques sur le territoire breton. Au-delà de la juste reconnaissance du statut des femmes dans l'immigration, ce travail a pour but de veiller à ce que l'égalité proclamée de droit, en tant qu'idéal, ne soit pas l'occasion de masquer les inégalités de fait et les revendications sociales qui leur sont liées.

POUR ALLER PLUS LOIN

- *PRIPI Bretagne 2010-2012*, Préfecture de région, service interministériel Immigration et

Intégration, août 2010

- *Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration*, rapport de la direction de l'information légale et administrative, mars 2011 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000036/0000.pdf>

- Vidalenc J., Wolff L., « Une photographie du marché du travail en 2011 », *Insee première*, n° 1415, septembre 2012.

www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1415#inter5





Ouvrier algériens à Chantepie, travaillant pour la construction de la rocade Sud, décembre 1981 (photo Georges Dussaud)

Des paroles de migrants au musée de Bretagne

RÉSUMÉ > *Des paroles d'immigrés arrivés en Bretagne, il y a parfois très longtemps. Des objets, des photos. C'est ce que donne à voir et à entendre la belle exposition « Migrations » visible au musée de Bretagne jusqu'au 1er septembre. Pour ce dossier de Place Publique, Françoise Berretrot, commissaire de l'exposition, a sélectionné des témoignages d'immigrés rennais. Où l'on voit que pour tous l'adaptation au nouveau pays est un combat, mais un combat mené sans amertume avec parfois, à la clef, un bonheur possible.*



TEXTE > **FRANÇOISE BERRETROT**

Construire une exposition a tout d'une aventure. Celle de « Migrations » débute en 2010. L'étude des sociologues Anne Morillon et Angéline Etiemble¹, portant sur l'immigration en Bretagne, constitue très certainement le déclic de ce travail. Le musée de Bretagne choisit de mettre en parallèle deux courants : l'émigration des Bretons et l'immigration en Bretagne, du 19^e au 21^e siècle.

Préservant un cadre historique affirmé, notamment dans l'introduction qui situe l'ancienneté des mouvements migratoires dans le temps, l'exposition se veut surtout un parcours sensible, sorte d'immersion pour le visiteur qui peut lire et écouter des témoignages recueillis pour l'essentiel par le musée.

Pour dérouler le fil rouge de l'exposition, nous avons choisi une muséographie contemporaine, permettant de s'imprégner des étapes migratoires au gré de six sé-

FRANÇOISE BERRETROT est conservatrice au musée de Bretagne. Elle a assuré le commissariat de l'exposition « Migrations ».

1. Angéline Etiemble, Delphine Folliet, Anne Morillon, Patrick Veglia. *Histoire et mémoire de l'immigration en Bretagne*. [s.l.] : Acisé ; Odris ; Génériques, juin 2007. 2 volumes, vol. 1 : *Récit historique et mémoire de l'immigration en Bretagne*; vol. 2 : *Les sources de l'histoire de l'immigration et des étrangers en Bretagne (XIX^e-XX^e siècles)*.





Andrew, réfugié politique, originaire du Malawi, son premier contact avec Rennes fut le centre de rétention administrative, Rennes, septembre 2012 (photo Alain Amet, musée de Bretagne).



Les mots « nostalgie », « déchirure », « cassure », « souffrance » reviennent dans les propos.

quences. Pour les périodes les plus anciennes, l'essentiel des ressources se compose de nombreux documents d'archives ainsi que de collections de musées. La partie contemporaine se constitue principalement autour de la parole des témoins.

Tous ces documents ont un point commun : ils traitent de l'humain, des « petites histoires » qui sont le fondement de la grande Histoire de l'immigration en train de s'écrire.

Il est impossible d'extraire des généralités sur l'ensemble des personnes ayant accepté de témoigner, au risque de contresens, voire de contrevérités. Aussi, pour aborder la question des étrangers sur la métropole rennaise, nous avons choisi 20 personnes. Ce sont des femmes et des hommes, Irlandais, Portugais, Algériens, Turques, Mongoles, Malawiens, Afghans, Espagnols, Suédois, Lybiens, Iraniens, Vietnamiens, Cambodgiens, Italiens, Congolais, Danois, Colombiens, Marocains, Tunisiens. Ils reflètent la diversité d'origines sur le sol rennais et breton.

Les raisons du départ

Pour ces personnes, l'âge d'arrivée varie entre 2 mois et 65 ans. Les raisons du départ migratoire sont diverses. Pour l'essentiel, il s'agit de raisons politiques, la vie étant parfois en jeu ; contraint à l'exil, à « laisser derrière soi ce qui nous lie », comme l'exprime une jeune femme vietnamienne. Il faut quitter le pays d'origine pour vivre, ou survivre, sans espoir de retour, même « s'il y avait toujours dans ma tête une valise prête à repartir. »

D'autres sont partis par amour, rejoindre un conjoint ou une conjointe, dans un pays dont bien souvent ils ignorent tout.

Certains sont venus chercher du travail et un niveau de vie plus élevé en France. Pour sa part, Ali, kabyle d'Algérie, s'est installé à Rennes à l'âge de la retraite afin de se rapprocher de ses trois enfants. Il a obtenu son titre de séjour en 2002.

Que ce départ soit subi ou désiré, les mots « nostalgie », « déchirure », « cassure », « souffrance » reviennent dans les propos.

Madame Du San, réfugiée cambodgienne, arrivée à Rennes en 2000, s'implique dans l'association « Solidarité Bretagne Cambodge », Rennes, septembre 2012 (photo Alain Amet, musée de Bretagne)



« Le fait par exemple de transplanter un arbre [...] qui a l'habitude de vivre dans un coin, et puis au bout de 10-15 ans, vous le déracinez pour le planter ailleurs, évidemment, il y a toujours une certaine souffrance ». Ali

La représentation de l'Autre

Ils sont unanimes : la langue est fondamentale. Sans langage, sans communication, vous êtes coupés du monde. Certains parlent « d'amputation de soi-même ». L'accent est parfois mal perçu, vous colle à la peau, fait aussi que l'interlocuteur vous appose trop souvent une étiquette. Les réactions vont de l'étonnement à des remarques plus stigmatisantes. Jenny, suédoise – brune – évoque avec beaucoup d'humour des retours sur son accent : « Vous êtes suédoise?... Mais vous n'êtes pas blonde ? »

Pour Pilar, arrivée dans les bras de sa mère, réfugiée espagnole, son prénom espagnol interroge les Français et son accent français interroge les Espagnols. Mais pour Tsetseg, originaire de Mongolie, l'utilisation du

terme « mongolien » pour désigner les personnes atteintes de trisomie, la choque profondément.

Un accueil sous contrôle

Hasan, Kurde de Turquie, analyse avec recul son arrivée à Rennes : « quand vous arrivez dans une ville, il n'y a pas d'accueil pour vous dire "vous êtes qui, vous êtes arrivé pourquoi." Alors vous vous plantez au milieu de la ville et vous vous dites : je vais dormir où ce soir, je vais aller où ? ... » Il connaît la difficile réalité des foyers. Tout comme Jamila, originaire de Lybie, et en attente de la réponse à sa demande d'asile. Elle quitte le sud-est de la France pour Rennes, réputée plus accueillante. Les formalités administratives restent les mêmes, ainsi que le passage en préfecture tant redouté. Les associations et collectifs les soutiennent.

Pour Andrew, originaire du Malawi, son premier contact avec la ville se fera via le centre de rétention administratif. Pour A. (Iran), le parcours pour obtenir

Ils sont unanimes : la langue est fondamentale.





Lan et Loi, originaires du Vietnam, devant leur restaurant, Rennes, 2012 (photo Alain Amet, musée de Bretagne).



les papiers de régularisation est ardu : « Quand je suis arrivé à Rennes, j'étais très content. [...] Psychologiquement, on dit que les conditions les plus difficiles sont celles où l'individu est tenu en suspens. [...] Vous ne pouvez pas travailler, vous ne pouvez pas aller à l'université, vous ne pouvez pas vous intégrer dans une société, vous ne pouvez pas communiquer avec les gens, vous ne pouvez pas vous mêler aux autres, c'est-à-dire que vous êtes bloqués, vous ne pouvez nullement bouger et ce sont vraiment des conditions difficiles mentalement.. »

Partir pour travailler

Le départ du pays d'origine est, pour beaucoup, motivé par la recherche d'un travail qui les aidera à vivre mieux et « surtout à assurer l'avenir des enfants » (Espéranza, Espagne, arrivée à Rennes avec son mari en 1963). Gracinda, portugaise, rejoint en 1976 son mari, ouvrier dans le bâtiment à Rennes. Dans un grand rire elle évoque son métier de femme de ménage. « C'était

tous les jours, parce qu'il y avait les enfants à élever [...] Pendant vingt ans je me couchais à minuit et me levais à 4 heures du matin. »

Tous évoquent là encore la difficulté linguistique qui handicape pour passer les entretiens ou les concours de la fonction publique. Sandra (Colombie) a dû attendre trois ans pour obtenir une formation : « la langue, ça a été une barrière », précise-t-elle.

Trois jeunes femmes (Maroc, Tunis, Turquie), n'ont pu trouver que des postes d'agent d'entretien : « quand on ne sait pas lire ou écrire, que la langue est difficile, c'est le seul métier qu'on trouve. »

Leyla (Turquie) se sent à l'aise dans son travail avec ses collègues de la ville de Rennes. Mais elle a dû renoncer à chercher un emploi dans son domaine de compétences, le textile : « J'ai baissé les bras très vite et j'ai perdu confiance en moi. À l'Anpe, ils m'ont proposé un travail : le seul travail proposé, c'était travailler dans une boulangerie turque, [rises...] comme j'étais turque, mais c'était pas mon métier! »

Jamila, Libye, en attente d'une réponse à sa demande d'asile, Rennes, 2012 (photo Alain Amet, musée de Bretagne)



Une vie à (re) vivre

Découvrir de nouveaux codes sociaux, la difficulté de s'exprimer au téléphone, de dépasser les manques du pays d'origine, ses saveurs et ses odeurs, pour s'habituer à un nouveau climat, au goût différent des aliments... Tous s'accordent sur ces étapes incontournables, préalables nécessaires à la rencontre d'autrui. Certains repartent pendant les vacances au pays d'origine et reviennent ensuite les valises pleines des épices locales.

Nombreux sont ceux qui s'investissent dans des associations, souvent pour valoriser leur pays d'origine. Ainsi madame Ou San, réfugiée cambodgienne, arrivée à Rennes en 2000, s'implique dans l'association « Solidarité Bretagne Cambodge ». Les loisirs de Dolores (Espagne, arrivée en 1967) sont liés au « Cercle Culturel espagnol ». Martine (Côte d'Ivoire, arrivée à Rennes en 1992), défend un projet d'ouverture d'une bibliothèque à Logoualé, au sein de l'association « Le Bougainvillier ».

Anna Maria, trouvant trop difficile de rencontrer des

Français, s'est investie dans le football gaélique et a créé l'équipe féminine en 2004: une façon pour elle de promouvoir la culture irlandaise.

Au fil des générations

Alors que garde-t-on de son pays d'origine et que transmet-on aux générations suivantes ?

Des objets ou documents qui font sens pour ceux qui les détiennent: une pierre de son pays pour Jean-Jules (République démocratique du Congo), une chaîne en or pour Gracinda (Portugal), transmise de mère en fille, des photographies pour d'autres... et surtout une culture.

Pour Sandra (Colombie): « mon pays, c'est la Bretagne. Je me sens bretonne, têtue comme une Bretonne et j'ai besoin des deux cultures pour avoir une stabilité. C'est très important pour moi de transmettre ma culture, les valeurs de partage et les richesses de mon pays à mon fils cadet. »

Si Ziad, Kabyle, n'a pas quitté Rennes depuis son

Mon pays, c'est la Bretagne. J'ai besoin des deux cultures pour avoir une stabilité.





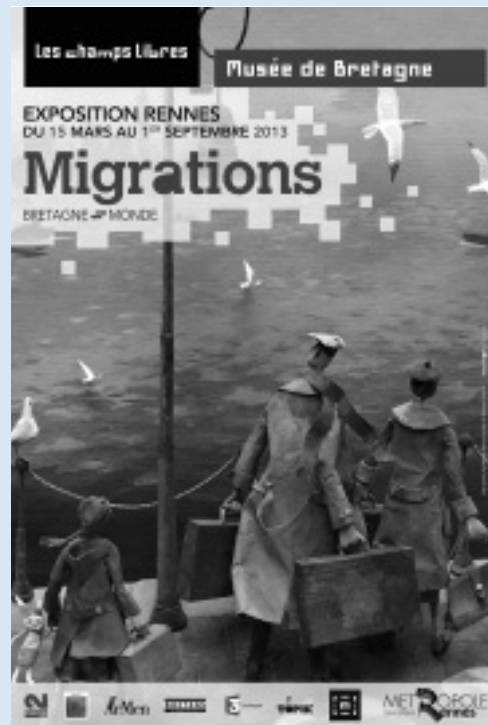
arrivée en 2005 : « Être expatrié, c'est un handicap, c'est lourd, c'est un fardeau que l'on aimerait bien poser mais on ne peut pas alors on vit avec [...] La Kabylie, elle est tout le temps en moi. Je vis bien ma kabyllitude en Bretagne. »

Jenny (Suède) revendique ce « quelque chose de plus, mais on a aussi parfois ce sentiment... que l'on ne sait pas trop à quoi on appartient. »

Ólöf, née au Danemark, a partagé sa vie entre l'Islande et la France. Elle aime « habiter dans l'arc-en-ciel qu'on s'est fabriqué soi-même entre les deux endroits. » Dolores apprécie sa vie ici : « J'ai choisi de finir ma vie en France avec mes enfants, ils sont informés de mes choix de vie à Rennes. »

Alors, si pour certains l'exil nécessite de faire le deuil de sa vie antérieure et si pour d'autres le départ évoque l'espoir, ils sont nombreux à penser qu'il faut se battre, s'investir, sublimer pour en faire « quelque chose de positif. »

Ou, comme le dit si bien Leyla : « Je pourrais repartir : j'ai des amis, j'ai une famille [là-bas], j'ai aucune famille ici ! Mais, il y a quelque chose, ça fait dix ans déjà, on commence la lutte de quelque chose et après on le quitte pas, on va jusqu'au bout ! »



L'exposition « Migrations »

Ouverte le 15 mars et se prolongeant jusqu'au 1^{er} septembre, l'exposition « Migrations » (de la Bretagne au Monde et du Monde à la Bretagne) répond pleinement à la vocation du musée de Bretagne d'être « un musée de société ». Tout au long d'un parcours riche en documents, films d'archives et témoignages, elle présente un éclairage sensible sur les circonstances des émigrations et immigrations du début du 19^e siècle jusqu'à nos jours.

Cette présentation aux Champs Libres est accompagnée sur place d'un programme d'animation : conférences, documentaires, chanson, théâtre dont on peut retrouver le programme sur le site www.leschampslibres.fr

Le casse-tête des mineurs isolés étrangers

RÉSUMÉ > *Ils n'étaient que cinq en 2000. Aujourd'hui, plus de 450 mineurs isolés étrangers vivent en Ile-et-Vilaine. Une croissance exponentielle qui place le département au 3^e rang en matière d'accueil en France, mais qui suscite tensions et controverses.*



TEXTE > **AMÉLIE CANO**

Nous rencontrons Fadoul*, 15 ans, dans un des foyers d'accueil du Conseil général. Le lieu est chaleureux : couleurs vives aux murs, des photos des adolescents hilares punaisées dans la cuisine... Le jeune homme vit ici depuis un peu plus d'un an. Originaire d'Afrique centrale, il a traversé la Libye en guerre puis l'Algérie avant d'arriver en France. Débarqué en bateau à Marseille, c'est par le train qu'il arrive à Rennes. « J'étais avec deux hommes. Ils m'ont laissé à la gare en me disant de demander de l'aide aux gens. Mais moi je n'osais pas. Il pleuvait, j'avais faim, je n'avais pas d'argent. J'ai attendu de croiser un Noir pour demander de l'aide. C'était un Malien. Il m'a offert un café, il m'a fait un peu la morale et il m'a emmené voir des travailleurs sociaux », raconte Fadoul. C'est son oncle qui l'a aidé à quitter son pays. Enrôlé dans un camp militaire à 14 ans, il s'est échappé après quatre mois de travail forcé. Une désertion qui peut valoir de graves ennuis dans ce pays dirigé d'une main de fer par un autocrate.

Fadoul est ce que l'on appelle en France un mineur isolé étranger (MIE) : un jeune présent sur le territoire français sans autorité parentale. Il y en aurait 6000 ac-

AMÉLIE CANO est
journaliste indépendante



*Le prénom a été modifié





Un accompagnement spécifique

Créée en septembre 2011 par le conseil général, la mission MIE se charge de l'accueil d'urgence de ces jeunes en détresse. « Quand ils arrivent, on s'inquiète de leur état de santé et de savoir s'ils ont mangé. Puis on recueille leur récit de vie : d'où viennent-ils ? Sont-ils mineurs et isolés ? » explique Emmanuel Morvan, le responsable de la structure. La mission a aussi la tâche délicate de trouver un hébergement. Le conseil général a dédié 49 places aux MIE en foyers ou en familles d'accueil, mais elles sont souvent saturées. « Les jeunes peuvent arriver à tout moment de la journée. Si nous ne trouvons aucune place, nous les mettons à l'abri dans une chambre d'hôtel. Mais c'est une solution par défaut », assure Emmanuel Morvan.

La mission se plaint de voir ses services détournés par des migrants qui seraient, selon elle, manifestement majeurs. « On se sent parfois impuissants mais on continue notre travail car notre métier c'est de protéger les enfants » estime son responsable. Le conseil général a aussi mis en place le Samie en 2008. Géré par l'association Coallia et co-financé par l'Europe, ce service accompagne les mineurs dans le maquis administratif du droit d'asile et du droit au séjour. « Nous menons un travail de co-analyse avec eux afin qu'ils comprennent leur situation et qu'ils trouvent le chemin qui conviendra le mieux à leur cas », explique Aurélien Favrais, éducateur spécialisé. Un travail qui nécessite une mise en confiance. « Beaucoup de jeunes sont venus par le biais des familles ou des réseaux de passeurs. Ils peuvent arriver avec des consignes très strictes du genre "il faut demander l'asile" », explique Bernard Hennequin, directeur de Coallia 35. « Face aux discours pré-formatés, c'est là où notre expérience est importante », renchérit Aurélien Favrais. « On ne les juge pas mais on leur dit si leur récit ne semble pas cohérent. Car la demande d'asile n'est pas la seule procédure pour obtenir un titre de séjour » conclut sa collègue Katell Merrien.

tuellement en France, dont 450 en Ille-et-Vilaine. Le département est devenu en 10 ans le troisième lieu d'accueil des MIE, derrière Paris et la Seine-Saint-Denis. Les raisons d'une telle affluence ? La décentralisation de l'enregistrement des migrants dans les préfetures, la proximité de l'Angleterre... Mais surtout le bouche-à-oreille et les réseaux de passeurs. « Notre philosophie nous conduit à recevoir dans les conditions maximum de dignité les jeunes mineurs étrangers. Et du coup ça se sait », regrette le président du Conseil général Jean-Louis Tourenne.

Devoir de protection

La loi impose aux départements de prendre en charge les MIE dans le cadre de la protection de l'enfance. Face à l'arrivée croissante de ces jeunes, le conseil général a notamment mis en place la mission MIE qui se charge de l'accueil d'urgence (voir encadré ci-contre). Celle-ci reçoit en moyenne 16 à 19 jeunes par mois. Son rôle ? Les nourrir, les loger, les vêtir, le temps que la justice confirme que ces jeunes sont bien mineurs. C'est en effet le procureur qui décide de leur mise sous tutelle. « Nous devons l'informer dès qu'un jeune arrive à la mission », explique Emmanuel Morvan, le responsable de la structure. C'est ici que le bras de fer entre État et département commence.

La justice dispose en effet, officiellement, de cinq jours pour établir la minorité de l'adolescent. Mais à Rennes, le délai est en réalité de trois à quatre mois. « Ça s'est arrangé, avant c'était plutôt six mois », tempère Jean-Louis Tourenne. Une période qui s'apparente à un long purgatoire pour les jeunes. À l'automne dernier, une vingtaine de MIE hébergés à l'Auberge Saint-Martin, un hôtel voué à la destruction, avait ainsi fait la une de l'actualité.

Âgés de 16 ou 17 ans, la plupart étaient originaires de République démocratique du Congo (RDC). Rencontré en septembre, Fiston*, 16 ans, expliquait vivre ici depuis le mois de mai. « Je n'ai rien fait depuis quatre mois. Le matin tu te lèves, le midi tu manges, puis tu vas à la bibliothèque des Champs Libres, tu rentres, tu manges et tu dors », racontait-il alors. Un quotidien qui peut faire sourire certains, mais qui minait le jeune homme, venu en France, disait-il, pour étudier et s'en sortir. De sa vie à Kinshasa, capitale miséreuse et tentaculaire de RDC, il n'a rien voulu dire. De son arrivée en France non plus. « Je suis arrivé en avion mais je ne sais pas dans quel aéroport. La personne avec qui j'étais m'a dit d'aller à Rennes car je serais bien accueilli », confessait-il. Comme les autres adolescents de l'auberge, Fiston a eu affaire à des passeurs dont il avait une crainte bien palpable.

Partager le fardeau

Les jeunes de l'auberge Saint-Martin ont pu finalement bénéficier de cours de français pendant six semaines. La plupart ont été reconnus mineurs par la justice et sont depuis pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Pour le Conseil général, le fait que ces jeunes restent désœuvrés pendant plusieurs mois est inévitable. « Comment

Jean-Louis Tourenne, président du conseil général (photo François Lepage)

voulez-vous mettre en place une scolarisation et un projet d'insertion alors qu'on n'a aucune assurance sur le fait qu'ils soient mineurs? », s'exclame Rozenn Geffroy, vice-présidente en charge de la citoyenneté et de l'immigration. « Si on les scolarise, que se passe-t-il le jour où on détermine qu'ils sont majeurs et expulsables? On a des manifestations de soutien car ces jeunes sont sympathiques. Il faut éviter d'avoir à revenir en arrière », ajoute Jean-Louis Tourenne.

Pour le département, la faute incombe à l'État, seul décisionnaire en matière d'immigration. « Il n'a jamais pris la responsabilité d'une bonne répartition sur le territoire. Car l'accueil des MIE au niveau national n'est pas un problème : il y en a 6000, ce qui pourrait faire 60 par département », argumente le président du conseil général. Ce qu'il réclame? « Une péréquation nationale ». « Nous assumons notre mission de protection de l'enfance, mais l'État doit assurer la sienne tant que la justice n'a pas statué sur la minorité de ses jeunes » renchérit sa vice-présidente.

L'argent, nerf de la guerre

Si le débat est aussi vif, c'est aussi que ces jeunes présentent une charge financière croissante pour le département : un budget de 17 millions d'euros en 2012¹. Mais également parce que le conseil général soupçonne certains de ces jeunes d'être en réalité majeurs et de profiter indûment de ses dispositifs. « Sur le nombre de jeunes déclarés mineurs, il n'y en a que deux sur dix qui le sont vraiment. Ce n'est pas moi qui le dit mais le procureur », se justifie Jean-Louis Tourenne. « Pour les autres, ce sont les associations qui font appel de la décision du procureur et qui vont devant la juge aux affaires familiales. Celle-ci considère qu'au moins huit sur dix sont mineurs, parce que ça leur permet d'être totalement à l'abri. »

Cette déclaration explosive a provoqué la colère des militants associatifs avec qui le dialogue est depuis totalement rompu. « Les autorités pensent toujours que les jeunes racontent des mensonges », se plaint le pasteur Willy, président du Conseil des migrants. « La préfecture et le département mettent la pression aux juges pour qu'ils ne reconnaissent pas les jeunes comme mineurs. Ils disent qu'ils sont trop bien accueillis à Rennes et que ça crée un appel d'air », ajoute-t-il.



Faux-mineurs ?

Cette accusation, le conseil général la rejette. « La justice fait ce qu'elle veut. On ne fait que subir les décisions qui sont prises », considère Jean-Louis Tourenne. Quant au soupçon que le nombre de « faux mineurs » est important, c'est une idée largement avancée par les autorités, et bien au-delà de l'Ille-et-Vilaine (voir ci-contre l'entretien avec Angelina Etiemble). L'existence de réseaux de passeurs et les tentatives parfois désespérées de migrants pour s'en sortir alimentent ces suspicions.

Mais l'argument des « faux mineurs » sert aussi, parfois, de réponse facile pour une justice débordée face à des jeunes issus de pays instables et lointains. Pour les politiques, le « faux mineur » offre aussi l'avantage de mettre un visage simple sur une situation d'une rare complexité.

Car les mineurs isolés étrangers ont des profils différents. Tous les éducateurs travaillant à leur contact insistent sur le fait qu'ils doivent gérer « au cas par cas » tant les histoires personnelles de ces jeunes ballottés à travers les frontières sont uniques. En conséquence, l'idée

Ces jeunes représentent une charge financière croissante pour le département.

1. Primo-accueil et MIE pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. La prise en charge d'un MIE coûterait 130 € par jour selon le Conseil général.

2. La méthode de Greulich et Pyle, mise au point aux États-Unis dans les années 1950, consiste en une radiographie du poignet et de la main gauche. L'Académie de médecine conclut qu'elle ne permet pas de déterminer un âge précis au-delà de 15 ans. Une marge d'erreur de 18 mois est communément admise.





que les autorités tenteraient de trier ces jeunes pour en avoir moins à charge est fortement ancrée chez certains militants associatifs.

Polémique autour du test osseux

En Ille-et-Vilaine, ce bras de fer s'exprime autour des tests osseux. Cette radiographie, très contestée d'un point de vue scientifique², est utilisée par le parquet de Rennes pour déterminer la minorité des jeunes. « Le procureur écarte quasi-systématiquement les actes d'état-civil des jeunes sans mettre en œuvre une politique d'authentification des actes, même lorsque ceux-ci ne sont pas contestés par la police aux frontières. Du coup on ne prend en compte que le test osseux », s'insurge Mélanie Le Verger, avocate spécialisée dans le droit des étrangers.

Tandis que la juge aux affaires familiales, souvent saisie par les jeunes déboutés en première instance, prend davantage en compte les documents d'état-civil. « Elle est dans le respect de la jurisprudence de la cour de cassation. Celle-ci dit depuis le 23 janvier 2008 que si un test osseux vient contredire un acte d'état civil et que celui-ci n'est pas sérieusement contesté, c'est l'acte qui compte », traduit M^e Le Verger.

Dans ce conflit juridique, le conseil général se situe clairement du côté du procureur. Il a d'ailleurs décidé d'employer la méthode forte : désormais, il conteste par voie de justice certaines décisions de tutelles prononcées par la juge aux affaires familiales. Au moins une trentaine de dossiers sont concernés. Face au durcissement de l'attitude du département, une rumeur court que celui-ci renverrait les nouveaux arrivants vers Paris. « Nous avons accueilli 16 MIE en janvier et 12 du 1^{er} au 21 février, ce sont des chiffres stables », se défend Laurent Laroche, directeur du Pôle égalité des chances. « Nous ne renvoyons aucun mineur », assure-t-il. « S'il s'avère qu'il n'y a aucun doute qu'un jeune relève d'un dispositif pour adultes, il a la possibilité de changer de lieu. Nous lui proposons un billet de train, de la restauration et l'adresse de la Croix-Rouge. Mais ce n'est pas une obligation. Nous savons que certains se sont présentés dans d'autres départements comme MIE et que ceux-ci ont fait la même analyse que nous ».

Cette situation pourrait changer dans les prochains mois. Le ministère de la Justice travaille actuellement à une nouvelle circulaire qui pourrait instaurer la péré-

quation nationale réclamée par Jean-Louis Tourenne, très impliqué dans ces négociations au niveau national. Pour autant, la réforme n'apporterait pas de réponse aux polémiques sur les tests osseux et les « faux mineurs ». L'association France Terre d'Asile dénonce déjà cette circulaire à venir comme « une usine à gaz (...) qui va se heurter à la réalité du terrain ».

Angéline Etiemble, sociologue

« Le débat s'est accru ces dernières années »

RÉSUMÉ > Sociologue, membre du collectif rennais de chercheurs en sciences humaines et sociales Topik, Angéline Etiemble a réalisé en 2002 la première étude de fond sur les mineurs isolés étrangers en France. Elle a récemment publié « Mineurs isolés étrangers à la rue, comment les protéger ? » (Éditions de la rue d'Ulm, Paris, 2010).



PLACE PUBLIQUE > Pourquoi la prise en charge des mineurs isolés étrangers (MIE) fait-elle autant polémique? Est-ce parce qu'ils sont à la fois mineurs et étrangers?

ANGELINA ETIEMBLE > Ce débat s'est accru ces dernières années car il y a davantage de MIE accueillis dans un nombre croissant de départements. La question de fond, c'est de savoir si ces jeunes sont d'abord des enfants en danger. Dans ce cas, les Départements doivent les prendre en charge. Mais ceux-ci pointent le fait que ces adolescents sont aussi des étrangers, et donc que l'État a un rôle à jouer. Aujourd'hui, ces deux parties sont proches d'un consensus sur la phase de primo-accueil. Elles conviennent que tant que la minorité d'un jeune n'est pas avérée, il est aussi un étranger. Pour cette raison, l'État est aujourd'hui plus ouvert à l'idée de financer ce premier accueil.

PLACE PUBLIQUE > L'idée revient souvent que face à des structures d'accueil saturées, ces mineurs sont moins prioritaires que des enfants français.

ANGELINA ETIEMBLE > Cette interrogation existait déjà il y a 10 ans, avec un discours estimant que les MIE sature-





raient les dispositifs d'urgence et prendraient la place d'enfants maltraités. Je pense que c'est la raison pour laquelle on est allé vers des dispositifs spécifiques pour l'accueil d'urgence. Plusieurs départements comme l'Ille-et-Vilaine ont dédié des places d'hébergement aux MIE via des familles d'accueil ou des associations. Mais la vraie question, c'est celle du financement. L'aspect financier explique qu'on s'interroge sur la pertinence de ces jeunes dans des dispositifs déjà saturés avant même leur arrivée. C'est pourquoi on a aussi très vite ce discours qui dit : « Beaucoup sont de faux mineurs ».

PLACE PUBLIQUE > Pourquoi se développe cette opinion du « faux mineur » ?

ANGELINA ETIEMBLE > L'idée s'est répandue que certains majeurs tenteraient leur chance dans les dispositifs pour mineurs car ils n'auraient pas trouvé de solutions ailleurs. J'avais observé à Paris il y a 10 ans que le test osseux, systématique, était en quelque sorte utilisé pour trier la population face à des dispositifs saturés. On remarque que lorsqu'un discours du type « on en a trop, on ne peut pas tous les accueillir » s'impose, l'examen osseux se systématise. En Ille-et-Vilaine, ce test a toujours été pratiqué. Quand il y avait encore peu de MIE, le département prenait position contre ces examens. Aujourd'hui, on n'est plus dans ce discours.

PLACE PUBLIQUE > Mais ces « faux mineurs » sont-ils une réalité ?

ANGELINA ETIEMBLE > Il est très difficile de répondre à cette question ! Il existe en sociologie la « prophétie autocréatrice ». Certains diront ainsi qu'il y a des faux demandeurs d'asile puisque 80 % sont déboutés de leur demande. De la même manière, quand 75 % des jeunes sont considérés comme majeurs à l'issue d'un examen osseux, cela peut conforter l'idée que ce sont de faux mineurs. En dehors de ces observations à prendre avec circonspection, ça ne veut pas dire qu'il n'y a jamais de faux mineurs, certains tentent leur chance bien sûr. Mais en faire une généralité ce n'est pas possible. On peut faire un parallèle entre la construction de l'image du faux mineur et celle du faux réfugié dans les années 80. Là aussi c'est un discours qui avait pris corps quand on a eu l'impression d'une saturation.

« Ce que m'ont appris trente ans de militantisme »

CONTEXTE > *Accompagner les migrants, les exilés, les sans papiers, les migrants, c'est le travail qu'accomplissent de nombreux bénévoles. Ils sont en première ligne pour observer et combattre les injustices, les atteintes au droit, la cruauté du système. Leur témoignage doit être écouté. Ainsi celui de Laurence Cotty qui décrit ici trente ans d'expérience et tire les leçons de ce long militantisme.*



TEXTE > **LAURENCE COTTY**

« Au sein d'Amnesty International et de l'association Relais étrangers¹ rennaise créée en 1995 et dissoute en 2012, j'ai accompagné des centaines de personnes. Venant des quatre coins du monde, ces migrants ont souhaité ou ont été dans l'obligation de quitter leur pays pour des motifs qui évoluent en raison des circonstances des pays d'origine : persécutions (ethniques, appartenance à un groupe social, religieuses, politiques), misère, liens familiaux, situation climatique. A côté de ces personnes dans leurs démarches à Rennes mais aussi ailleurs, je n'ai jamais observé que l'environnement institutionnel rennais soit plus bienveillant qu'ailleurs.

LAURENCE COTTY est fonctionnaire. Elle fut longtemps la présidente de l'un des groupes rennais d'Amnesty International auquel elle adhéra très jeune. Toujours bénévole « de base », elle présida aussi l'association rennaise Relais étrangers



Les routes de l'exil...

La situation des personnes que j'ai rencontrées a beaucoup évolué en vingt-cinq ans : après avoir essentiellement accueilli des réfugiés, j'ai connu des migrants installés régulièrement en France mais devenus « sans pa-

1. Créée en 2006, l'association Relais étrangers souhaitait fédérer les initiatives souvent dispersées existant à Rennes afin de mieux accueillir les migrants. Mais la mutualisation des forces a plus ou moins échoué. L'association a cessé ses activités en 2012.





Pour tous ceux qui sont entrés irrégulièrement, j'ai pu constater que les routes de l'exil sont faites de danger

piers » au gré des changements de législation, ou encore ne réalisant pas leur projet de retour dans leur pays d'origine de crainte de ne plus pouvoir, même ponctuellement, revenir en France pour, par exemple, rendre visite à leurs proches. J'ai aussi rencontré des migrants dits économiques (qui quelques années plutôt auraient obtenu visas et autorisations de séjour et de travail). Pour tous ceux qui sont entrés irrégulièrement, j'ai pu constater que les routes de l'exil sont faites de danger, que les conditions de voyages sont bien souvent longues et difficiles, voire inhumaines.

Accompagner ne s'improvise pas

Accompagner ne s'improvise pas. Conscients que la plupart des personnes qui s'adressent à nous sont fragilisées, les militants-tes de l'association Relais Étrangers ont aidé les personnes qui se présentaient à elle, sans distinction de nationalité ou de statut, avec le souci de se mettre à l'écoute afin de nouer une relation de confiance. Ils ont aussi toujours pris en compte le choix des personnes étrangères en restant attentifs à maintenir une relation d'égalité pour ne pas les priver de leur « pouvoir d'agir ». L'association a aussi favorisé la formation de ses bénévoles car il est nécessaire de lier la situation administrative de la personne étrangère avec un cadre juridique et un contexte géopolitique du pays d'origine qui évolue sans cesse.

Au-delà des questions linguistiques et des conditions de vie pourtant essentielles, cet accompagnement est ensuite à géométrie variable selon les capacités de la personne et de sa compréhension de l'organisation institutionnelle et spatiale.

Des personnes « délogées »

Mes rencontres m'ont amenée à adopter deux sortes d'attitude. Soit relire, corriger ou préciser juridiquement une demande dans la mesure où la personne dispose de repères lui permettant d'être actrice de ses démarches. Soit rédiger à sa place, s'assurer de ne pas se tromper, se déplacer avec elle d'une administration à l'autre, d'une administration à une association caritative ou à un accueil dédié aux personnes défavorisées, etc.

La capacité de la personne à suivre ces démarches dépend en premier lieu de son vécu : une personne qui a été privée de sa condition humaine ne peut être actrice de ses

démarches puisqu'elle a été « délogée » dans tous les sens du terme (de ses pensées, maison, famille, pays, corps). Elle ne peut en conséquence être dans le choix. Elle se trouve en situation d'acceptation et de soumission.

La course aux papiers

En outre, la production de documents - pièces d'identité ou passeports, extraits ou copies intégrales d'acte de naissance ou de mariage, les preuves de filiations, etc. - constitue un obstacle majeur. Cette exigence est celle d'une administration séculaire, celle d'un État de droit. Or dans la plupart des pays d'origine des personnes, en admettant que ces documents existent, encore faut-il pouvoir y accéder : administration déficiente, guerres ou conflits, documents différents d'une région à l'autre du pays.

Les refus de l'administration

Avec ces personnes, j'ai été confrontée à des situations que jamais je n'aurais pu imaginer dans un État de droit. En premier lieu, le refus d'appliquer le droit (commun ou droit des étrangers) : refus d'enregistrement de demandes aux guichets des préfectures, refus de délivrance de récépissés ou d'accusés de réception des demandes, refus de délivrance d'autorisations provisoires ou de titres de séjour alors que l'étranger remplit les conditions, etc.

En second lieu et au fil du temps, des pratiques administratives non conformes ont été validées par le droit comme par exemple, l'obligation d'entrée régulière (visa) sur le territoire et l'apparition de conditions supplémentaires pour bénéficier d'un droit au séjour, la substitution du principe d'enfermement (la rétention) au principe de liberté (l'assignation à résidence) ou encore la quasi-impossibilité de changer de titre de séjour pour accéder à un droit au séjour plus stable, sans respect aucun à l'égard du parcours personnel, etc.

Absence de « bonjour », tutoiement, etc.

Enfin, l'accompagnement physique m'a aussi conduite à faire une série d'expériences et d'observations : la surveillance policière aux guichets et devant les associations, les arrestations, la présence d'interprètes destinés à vérifier l'identité en vue d'un éloignement et non pas voués à recueillir l'histoire de la personne, l'absence de « bonjour », le tutoiement, le refus d'écouter, la queue dans la

nuit avec l'hypothétique espoir de pouvoir déposer une demande... J'ai aussi vu l'administration changer d'attitude à l'égard des associations : on est passé d'un accueil bienveillant (parce que facilitateur) à un accueil méfiant, voire hostile y compris dans une région comme la nôtre peu concernée par l'importance numérique des personnes étrangères.

Primauté aux droits humains

Mon engagement initial est d'abord global avec Amnesty International : promouvoir les droits humains et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Simple déclaration, il s'agit toutefois d'un grand texte qui pour la première fois dans l'histoire de l'humanité affirme une conception universelle. Il est le texte fondateur de nombre d'instruments juridiques internationaux, régionaux ou nationaux.

Alors que la hiérarchie des normes juridiques place les textes et conventions internationales au dessus des législations nationales, l'Union européenne et ses États membres les ignorent malgré la récurrence des condamnations par la justice ou la répétition des rapports qui concluent à l'absence de risque d'« invasion » (nombreux rapports administratifs dont ceux du Gouvernement au parlement, études de chercheurs, rapports de différentes ONG).

Un droit devenu complexe

Le droit des étrangers qui a pour objet de réguler les conditions de circulation et d'établissement des étrangers en France en est un exemple. Il s'agit d'une réglementation de police dans la mesure où ce droit touche à la souveraineté nationale (considérations d'ordre public). Ce droit quand il est un outil d'accompagnement des mutations sociales, économiques et démographiques – autrement dit permettant de choisir les migrants –, est devenu tellement complexe (conditions inaccessibles et marges d'appréciation de tous ordres) qu'il prive les personnes de leurs droits.

Mon engagement consiste donc à tenter d'agir sur des réformes en interpellant notamment les parlementaires et les pouvoirs publics. Ces évolutions multiplient les barrières (juridiques, administratives, sociales, économiques ou géographiques – externalisation des politiques). Elles condamnent les migrants à vivre dans des conditions inhumaines et dégradantes.

Le cas des demandeurs d'asile

L'exemple des demandeurs d'asile en témoigne. J'ai d'abord accompagné des personnes qui bénéficiaient du droit commun (autorisation de séjour, logement, travail). Ensuite, les personnes ont été privées de l'essentiel : obligation de rédaction de la demande en français, droit au séjour restrictif qui ne permet ni de se loger décemment, ni de travailler ne de subvenir à ses besoins. S'y ajoute l'obligation de disposer d'une adresse « agréée » par l'administration pour être autorisé au dépôt de la demande auprès d'une plateforme régionale qui ignore globalement les réalités territoriales et géographiques.

S'y ajoute le suivi de la demande (accompagnement social et juridique, accès aux soins, etc.) pour ceux qui ne sont pas hébergés en centre d'accueil de demandeur d'asile (il s'agit des 2/3 des demandeurs)...

Le langage des pouvoirs publics

L'accueil des usagers est une mission essentielle des services publics et il n'existe pas de différence selon la nationalité. L'idée que des personnes pouvaient être réduites à un statut d'objet et d'errance m'a conduite à l'accompagnement individuel. En outre, le langage des pouvoirs publics construit aussi et fausse notre regard sur les migrants : « faux demandeurs », « demandes dilatoires » et/ou frauduleuses, « mariages blancs » puis « gris », « clandestins », « flux », « invasion », etc.

La majorité des personnes sans papiers que j'ai connues à Rennes s'inscrivent dans les conditions d'entrée et de séjour fixées par le droit : elles sont liées avec la France par des liens personnels et familiaux très forts (membres de famille de Français ou immigrés installés depuis longtemps) ou bénéficiaires de dispositions conventionnelles protectrices (ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen, réfugiés).

Sans papiers, est-ce un délit ?

Les pays du Sud sont les pays d'accueil des migrants et les pays industrialisés n'accueillent que 1 % des exilés. À titre d'exemple, le nombre des demandeurs d'asile (ils représentent environ 20 % des migrants) en Europe est à peu près et depuis longtemps équivalent en nombre à la population de l'agglomération rennaise.

Comment accepter que des personnes en danger de mort ne soient pas secourues (environ 1 600 personnes

Dans l'administration, on est passé d'un accueil bienveillant à un accueil méfiant, voire hostile.





se sont noyées en Méditerranée en 2012 et ce nombre est estimé par les rescapés)? Comment justifier qu'être sans-papier constitue un délit, « autorise » la privation des besoins élémentaires, l'enfermement et le retour *manu militari*?

Une exigence éthique

Cette expérience renforce ma conscience que les aléas de la vie peuvent me mettre « à la place de » (un demandeur d'emploi, un détenu, etc.) et ma conviction qu'assurer la garantie des droits fondamentaux des personnes est un enjeu juridique mais aussi une exigence politique et éthique qui n'est pas incompatible avec le contrôle des frontières et ne justifie ni des mesures sécuritaires ni de porter atteinte à la dignité humaine. »

Bernard Hennequin, la proximité du lointain

RÉSUMÉ > *Né il y a soixante ans dans la cité Kerangal à Rennes où vivaient toutes sortes de réfugiés, Bernard Hennequin dirige aujourd'hui l'unité territoriale de Coallia, issue de l'Aftam, grosse association vouée au social. Lors d'une rencontre avec Place Publique il revient sur la complexité de ce type engagement, aux confins de l'éthique, et quelquefois dans ses impasses.*



TEXTE > **GILLES CERVERA**

Peut-être est-ce un des secrets de Bernard Hennequin qu'il nous livre d'entrée, dès le début d'un bon moment passé ensemble. Un de ces secrets qui ne peuvent être dits qu'après quarante ans de vie professionnelle et après des cheminements commencés en poussant des trains de caddies sur les parkings de supermarché et passés par ceux de l'université ou, plus intimes, du divan.

Peut-être donc, que pour tenir dans ce métier de directeur d'unité territoriale, responsable pour l'Ille-et-Vilaine et au-delà de plus de 700 places de demandeurs d'asile, pour continuer de vivre cela dans un élan intact, il faut évidemment ces années d'expérience et être né à Rennes, dans la cité Kerangal qui jouxtait la cité Margueritte.

Pas si loin dans la ville ni si éloigné dans le temps ! Bernard Hennequin y est né, là, dans ces longs baraquements où les langues étaient diverses, italiennes, espagnoles ou gallos, bretonnantes voire renno-rennaises, là que s'est instillé en lui, parmi tous ceux de Kérangal et de tous ceux de Margueritte ce mot de *réfugiés*.

Juste après guerre, à Rennes. Après les bombardements, après le cataclysme. Il fallait reloger à toute bringue et reconstruire. Avec des mains et des bras venus des

GILLES CERVERA est
psychothérapeute,
membre du comité de
rédaction de *Place
Publique*





proches campagnes ou des appartements soufflés, ou avec les bras et les mains venus du plus loin : « Être Français ne veut pas dire être blanc », souffle Bernard Hennequin. Et d'insister : « On peut être Français sans être né en France. »

Outre les caddies qu'il pousse au magasin Mammouth, voilà son premier diplôme de manutentionnaire en poche, son second s'acquiert par la lutte contre la guerre du Vietnam et autres putschs au Chili ! Cette lutte qu'ont à mener certains plus que d'autres, des luttes qui passent ensuite par un diplôme, estampillé, d'animateur socioculturel à l'IUT Carrières Sociales de Rennes. Vingt ans et quelques pouvait donc être l'âge de devenir chef de service du Foyer Guy Houist.

C'est en 1974 que ce foyer s'ouvre et c'est en 1992 que Bernard Hennequin y embauche : « Pas si perdu que ça », puisque la cité Kérangal fait partie de son CV !

Le Foyer Guy Houist

C'est que l'histoire de cet homme dont on tire ici le portrait épouse la grande histoire du monde. De ses à-coups, de ses crises, de ses guerres et de ses plus ou moins grandes lâchetés. Le Foyer Guy Houist, vue imprenable sur le monde, où s'engouffrent tous les grands courants d'air, des boat-people au Rwanda, de la guerre en Tchétchénie à l'effondrement du mur de Berlin, dont mille pierres ont dériboulé dans nos jardins et y roulent encore.

Voilà comment il a « atterri » au Foyer Guy Houist du nom d'un conseiller municipal rennais qui venait de s'éteindre. Il dit « atterri là-dedans », recourant à un lexique du lointain, des tarmacs et des tours de contrôle. Bernard Hennequin parallèlement à son travail étudiera la linguistique chez Jean Gagnepain¹, où il s'ouvrira au sens précis des mots, son outil de travail.

Un réfugié ou une personne ?

Entre Kerangal et aujourd'hui, le mot *réfugié* « a pris une autre résonance » dit-il. Et lui, « le nul en langues », écoute autre chose dans ce que le *venu d'ailleurs* dit : il écoute la force qui l'a fait venir, la décision qu'il a prise et, quelles qu'en soient les raisons, la capacité de choix. Ce qui ne se résume ni à une demande d'asile ni à un manque de statut. Bernard Hennequin ne réduit pas le demandeur d'asile à quelqu'un « sans pays, sans argent, sans papier ni travail », il s'y refuse et attend que toutes ses

équipes de Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) accueillent des *personnes* ! Le mot est lâché ! Il sera prononcé mille fois, autant qu'il le faudra pour que cela s'entende. Bernard Hennequin considère l'autre comme un autre et son semblable (voir Ricœur dont il est question un peu plus après dans ce numéro de *Place Publique*).

Les glissements sémantiques

Il dit : « Je m'adresse à des personnes ». Craignant plus que tout la dissolution de la personne dans tous les « glissements sémantiques » dont l'administration est le dictionnaire. Les édulcorations visent à nommer des populations en nombres, en flux faisant disparaître le un par un, le singulier, la personne !

Jamais dupe des appellations tendant « à globaliser » pour soustraire et tenter de « simplifier le complexe », Bernard Hennequin, depuis vingt ans, décrypte « comment ça se traduit dans le langage : les « déboutés », les « étrangers malades », les « sans papiers », les « demandeurs d'asile », les « courtes durées », les « en attente de titres de séjours » ».

Cette réalité des mots couvre la réalité des vies d'environ 20 % de demandeurs d'asile obtenant le statut. Quid des « 80 % de déboutés d'une procédure qui se maintiennent sur le territoire » ? Bien sûr que dans ces pourcentages résident des milliers de cas différents dont des personnes dites sans papier qui en ont, des provisoires, ou des certificat de scolarité, ou des prescriptions médicales, donc des papiers !

Le mythe de « l'immigration zéro »

Remontons à 1974, c'est la crise ! Le foyer Guy Houist a été pensé pour accueillir de la main d'œuvre étrangère du bâtiment rennais, mais le gouvernement Chirac décide l'arrêt de cet appel à la main d'œuvre étrangère. Le Foyer reste aux deux-tiers vide !

1975 : les boat-people. Des populations entières s'embarquent à leurs risques et périls et la France s'en émeut. Les *French doctors* mais aussi Sartre ou Aron s'élèvent et réclament que la patrie des droits de l'homme soit à la hauteur.

1989 : le mur s'effondre, tout le bloc soviétique se dis-

1. Jean Gagnepain, 1923-2006 a effectué la majeure partie de sa carrière à Rennes 2, où il élabore la Théorie de la médiation encore appelée « anthropologie clinique ». Il a travaillé sur les troubles du langage, notamment l'aphasie, avec le professeur Olivier Sabouraud, neurologue décédé deux mois après lui.

Le mot « réfugié » a pris une autre résonance.

La dissolution de la personne dans les « glissements sémantiques ».

loque. S'ensuivent des afflux importants de réfugiés. Le chômage monte en France. La première ministre Edith Cresson leur refuse l'autorisation de travail. Puis le ministre Pasqua inscrit cette « absurdité institutionnelle du mythe de l'immigration zéro ».

Mythe durable, populiste à souhait, qui, de manière immatérielle et sournoise, sorte de second mur de Berlin mais à l'envers, continue de formater des cerveaux, de hanter des consciences, d'ériger des haines et de pourrir des élections alors que « depuis que le monde est monde, le déplacement est un universel ».

L'ère de la suspicion

« Cette question de l'immigration rend fou tout le monde », répète Bernard Hennequin. Nous y revenons, non sans dire que le Foyer Guy Houist était géré par l'Aftam lorsque Bernard Hennequin l'a rejoint : l'Association pour la Formation Technique des Africains et des Malgaches ! Cette association fondée en 1962 par des hauts Fonctionnaires avait pour président Stéphane Hessel que l'on n'est pas étonné de trouver du côté de cette sensibilité et de cet engagement humaniste.

L'Aftam s'est, il y a peu, décalée de cette histoire africaine pour devenir Coallia au niveau national, association qui gère de la formation (illettrisme, alphabétisation), de l'hébergement social (Guy Houist par exemple), des résidences sociales et un secteur personnes âgées et handicapées. En Ille-et-Vilaine, Coallia est présente à Fougères, historiquement aux confins de Rennes et Saint-Grégoire, au Centre d'accueil de demandeurs d'asile de Bruz depuis 2002 et bientôt à Pacé.

Une « histoire qui rend fou »

Cette « histoire qui rend fou » transgresse les frontières politiques. Les CADA les plus récents ont été négociés ou sont en cours de négociation avec des maires de centre droit : Robert Barré à Bruz en son temps et Paul Kerdraon à Pacé aujourd'hui. « Le territoire rennais est accueillant, ainsi que la Bretagne de manière générale », juge Bernard Hennequin ajoutant qu'ici « les dispositifs de droit commun sont faciles d'accès » tout en nuanciant : « On n'est pas meilleurs que les autres mais on est responsables d'une pédagogie. » Sous-entendu, on reçoit des personnes, on leur explique, on leur parle, notre responsabilité court, y compris sur *l'après*.

Ce que Bernard Hennequin ne retrouve pas forcément dans les postures militantes proposant actuellement l'occupation de locaux comme réponse immédiate sans tenir compte de l'avenir des personnes embarquées dans un provisoire improvisé. Lire ici en filigrane ce qui s'est passé à Pacé avec l'occupation d'une ancienne maison de retraite alors que dans le même temps, Bernard Hennequin était avec Paul Kerdraon sur un projet à long terme.

Les projecteurs, les militances, les bonnes volontés face aux restrictions, aux politiques de quotas, aux rapports de peurs et de force. Toujours cette *folie* qui fait que la question de l'immigration s'emballe. Y compris « l'injustice » faite à un conseil général plus ouvert que d'autres mais objet de critiques et de pressions militantes, ces militants oubliant de réclamer une plus juste répartition de l'accueil sur les quatre départements bretons. Car, au fait, combien de personnes accueillies dans le Morbihan ?

Ni trop proche ni trop lointain

Bernard Hennequin plaide sans relâche ni répète le *ni trop proche ni trop lointain*. Voilà où il veut être et « opérer », puisqu'un récent secrétaire général de préfecture, en pleine discussion, l'interpellait d'un « Monsieur l'opérateur » ! Ni trop près, ni trop loin, c'est aussi prendre appui sur le droit et la réglementation d'ici pour ces personnes venues d'ailleurs.

Sans angélisme non plus : « l'idée de l'étranger qui par nature serait bon est bien entendu une fausse question ». Il sait qu'on peut avoir été torturé, massacré, isolé et retrouver des équilibres ou n'en jamais retrouver. Il sait combien dans un foyer c'est « la bouffe, l'utilisation des cuisines et les sanitaires » qui peuvent faire que des personnes accueillies en viennent quasiment à « s'entre-tuer ». Il a vu la question du religieux s'imposer dans la relation. Il ne va plus négocier de la même manière avec un lycéen le port du voile ou son retrait.

Pas affolé ni affolant, notre interlocuteur. Il assure que l'immigration est « l'écume de la vague » alors qu'on donne malignement à croire que c'est la vague. Il ne nie pas que le département a du mal à digérer les 450 mineurs étrangers pour lesquels, « à un moment, le tapis rouge a été déroulé » et que les tapis rouges peuvent s'avérer sombres lorsqu'on les ré-enroule. « Ça rend fou » on vous dit !

« L'idée de l'étranger qui par nature serait bon est bien entendu une fausse question ».





Pas de quoi nourrir le sac à fantômes!

Des personnes « riches »

Bernard Hennequin en est là, sûr que ces personnes de l'exil et des exodes sont: Un, des personnes plutôt riches au départ puisqu'en capacité de partir (et de payer le voyage).

Deux, des personnes riches de potentiel, armées mentalement pour supporter le déplacement, l'éloignement, les séparations, les ruptures.

Trois, des personnes assez sensées voire suffisamment critiques pour ne plus supporter le pays « déglingué » où ils sont nés, son désordre mortifère et les empêchements qui s'ensuivent.

Pas de quoi nourrir le sac à fantômes mais au contraire nourrir cette impression que notre République s'enrichit chaque jour et depuis des siècles des vagues successives qui fondent le monde et scandent ses bouleversements politiques ou climatiques. « Signataire de la Convention de Genève, la France ne doit pas oublier ses fondamentaux ». S'en rappelle-t-on chaque jour à Rennes?